

## "Le choix des régions" du ministre Gendron Les élus municipaux résistent

Il n'y a pas lieu d'en douter, l'application du projet de régionalisation du ministre François Gendron va priver à plus ou moins long terme les élus municipaux de certaines de leurs prérogatives.



pierre-paul  
noreau

Les appréhensions manifestées par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis le début de la réflexion gouvernementale sur la décentralisation, sont fondées. Si la gamme des pouvoirs des maires et de leurs conseillers ne se trouve pas soudainement affectée d'une manière significative par le projet Gendron, leur importance réelle comme intervenants sur la scène régionale, elle, le sera.

Même si le ministre a opposé à maintes reprises les concepts de régionalisation et de décentralisation au cours du dernier colloque de l'UMQ, ces mots ne sont pas aussi étrangers qu'il veut bien le laisser croire.

"Les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités constitueront dans l'avenir les structures d'accueil vers lesquelles diverses fonctions, actuellement exercées par l'appareil gouvernemental, pourront être décentralisées... La décentralisation est un élément fondamental de la politique de développement régional" peut-on lire dans le document du ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

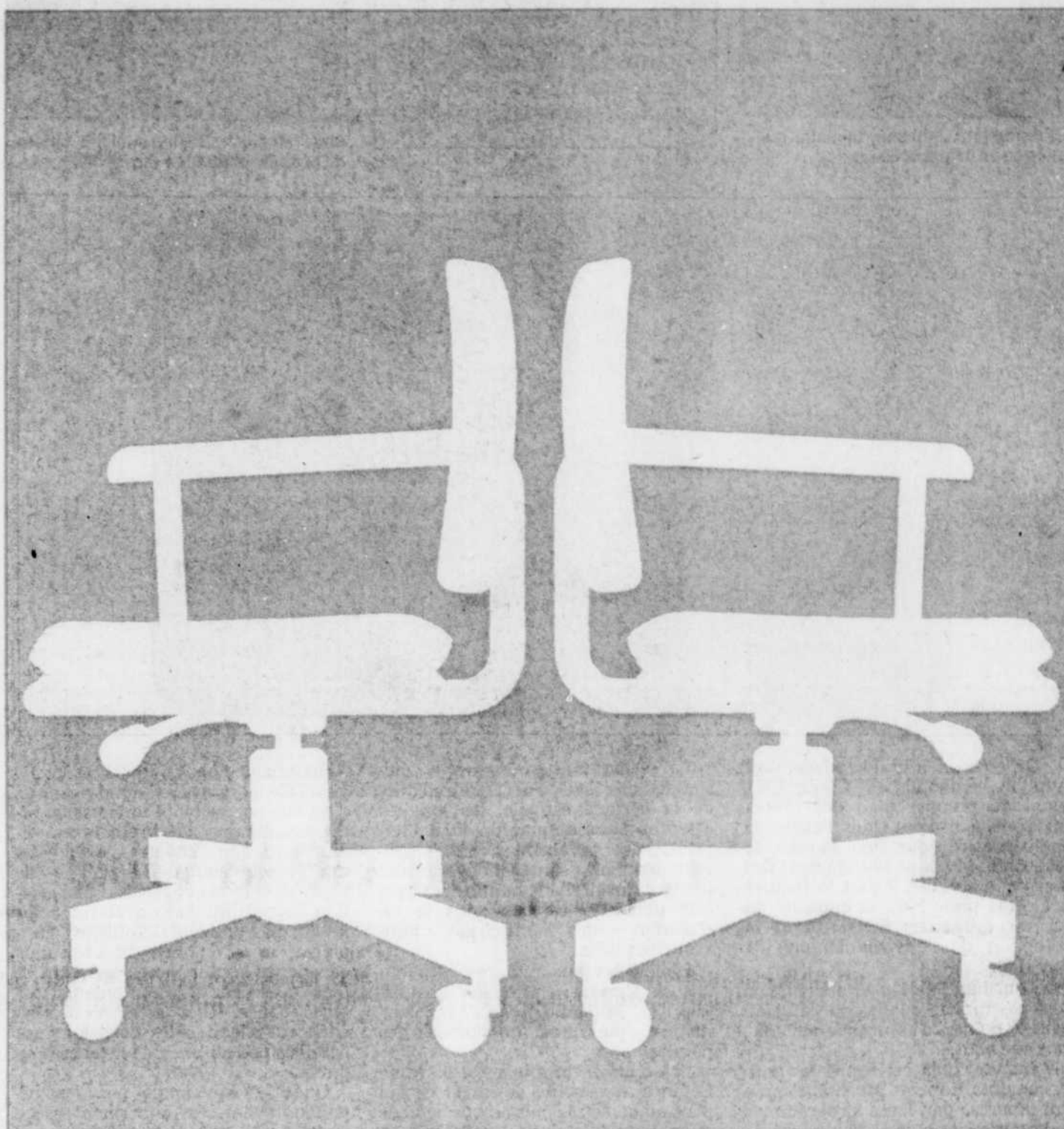
Il est vrai, comme le disait M. Gendron, que "Le choix des régions" ne cherche qu'à établir le cadre à l'intérieur duquel se réalisera la redistribution du pouvoir aux différents acteurs du développement régional. Mais il aurait été tout aussi exact de préciser que ce premier geste s'intègre à un ensemble. Et à ce titre, il a nécessité des choix dès cette première étape. La place réservée aux MRC est amplement suffisante pour faire frémir certains représentants du monde municipal.

### La proposition

La structure de régionalisation a effectivement comme territoire de base la municipalité régionale de comté. Responsable de la stratégie de développement, elle constitue le premier niveau de concertation et le représentant officiel de tous les intervenants de son milieu pour négocier les contrats de développement avec le gouvernement.

Les 94 MRC seront regroupées en 14 régions de concertation. Cette nouvelle instance est le conseil régional de concertation et d'intervention (CRCI). Remplaçant les

**Le ministre François Gendron a soumis à différents intervenants une proposition visant à ce que les régions prennent en main leur développement. Le monde municipal a mal réagi au projet "Le choix des régions" estimant y perdre du pouvoir. Le journaliste Pierre-Paul Noreau fait le point sur ce débat et rappelle le cheminement qui a précédé cette réforme.**



Comme le montre cette illustration apparaissant au programme du colloque tenu par l'Union des municipalités, la semaine dernière, le ministre Gendron et les élus municipaux sont dos à dos en matière de régionalisation.

conseils régionaux de développement (CRD), ces CRCI sont formés de représentants des organismes régionaux (municipal, affaires, travail, institutions, conseils consultatifs, etc.). Interlocuteur régional de premier plan pour le gouvernement, les CRCI relèveront de l'Office de développement régional

(ODRQ) qui prend le relais de l'OPDQ (l'Office de planification et de développement du Québec). Enfin, la conférence annuelle régionale instituera une relation permanente entre le gouvernement et les CRCI.

Toute cette réorganisation s'articule autour d'une volonté de prise

en charge des régions par les intervenants du milieu. Pour être crédible, le ministre Gendron n'a pas le choix d'affirmer que les nouveaux organismes bénéficieront de pouvoirs accrus par rapport aux instances qu'ils remplacent, et de fonds plus importants.

Ce nouveau pouvoir consenti aux

CRCI et aux MRC ne peut que provenir de deux sources. D'abord et avant tout, le gouvernement du Québec s'est engagé à faire sa part. Le document "Le choix des régions" qui a reçu l'aval du Conseil des ministres, fait figure de réquisitoire en faveur de la décentralisation avec de nombreuses "professions de foi" gouvernementales. La deuxième source ne peut être que l'autre extrémité de la pyramide, soit les municipalités.

Dans le premier cas, les réticences proviendront des ministères sectoriels qui devront céder du terrain et ajuster leurs interventions aux nouvelles limites régionales, si tout se passe comme prévu.

Dans le second, le mécontentement des édiles est déjà connu. En plus d'être appelés à composer avec une sorte de "gouvernement intermédiaire", les élus locaux craignent de perdre quelques plumes au profit des MRC qui se verraient confier des compétences jusqu'ici municipales.

### Les communautés d'hier

Les municipalités régionales de comté de demain sont les communautés urbaines d'hier. Les grincements de dents qui ont été entendus à la naissance de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) ne sont guère différents des plaintes entourant aujourd'hui les MRC. Les accusations de bureaucratisation, "structurite", dédoublement administratif, contrôle inutile, menace à l'autonomie locale, sont loin de constituer une terminologie nouvelle.

Les édiles ont le réflexe humain de combattre le changement. Certaines critiques sont pourtant loin d'être vides de sens. La normalisation des structures sur l'ensemble du territoire québécois affectera entre autres de riches spécificités régionales, l'appareil gouvernemental n'étant pas particulièrement réputé pour sa souplesse d'application.

Il n'en reste pas moins que l'organisation régionale susceptible d'être partie au développement économique et social méritait d'être dépeussée et restructurée. La formule des sommets économiques régionaux que le projet Gendron reprend d'une manière permanente s'adapte bien à la prise en charge du milieu par ses intervenants.

Le monde municipal a un rôle important à y jouer, sans pour autant que les fonctions d'élus responsables devant leurs commettants ne soient sérieusement atrophiées par la présence régionale.

Personne n'a encore dit du maire de Québec qu'il avait renié ses pairs en travaillant aux propositions du sommet économique de la région de la Capitale, ni non plus qu'il abandonnait certains pouvoirs en allant s'asseoir à une table de concertation régionale avec des non-élus.

## Une étape presque obligatoire

Le colloque de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) la fin de semaine dernière, risque de n'avoir été qu'un exercice de légitimation sans grande influence. Cette demande de gel des manœuvres gouvernementales d'ici un sommet Québec-municipalités sur la décentralisation ne fera que très peu varier, avant ou après coup, les axes déterminants de la réorganisation envisagée par le ministre François Gendron. Ce dernier aura avantage à se soucier des rebuffades de ses collègues que des récriminations du monde municipal.

Empêtrée dans les querelles d'union, l'UMQ pourra toujours se faire reprocher de n'être qu'un reflet partiel du monde municipal. Le ministre Gendron n'a d'ailleurs pas manqué de minimiser les plaintes en rappelant à l'issue du colloque, que "l'UMQ est l'une des structures coopératives représentant les municipalités, et qu'il y a une multitude d'autres intervenants à considérer dans le développement des régions".

L'idée d'un sommet Québec-municipalités ne peut cependant que sourire aux édiles pour deux motifs. D'abord le monde municipal pourrait faire valoir ses revendications. Ensuite, il permettrait de gagner un temps jugé précieux.

Certains élus locaux ne se cachent pas pour expliquer leur calcul. La tournée de consultation du ministre Gendron sur son document "Le choix des régions" au cours des prochains mois, ajoutée à la préparation du sommet par la suite (le tout entremêlé d'accidents de parcours que ne manqueraient pas de susciter cer-

tains collègues ministériels mal servis par cette réforme, supputé-t-on) suffiront pour parvenir à la fin du règne péquiste.

### Point de non-retour

Un changement de gouvernement ne constitue toutefois pas une ga-

rantie de statu quo. Advenant un remplacement du gouvernement du Parti québécois avant la mise en place des premiers éléments du projet Gendron, le répit anticipé pourrait être de courte durée, la machine administrative toujours en place se chargeant de remettre en branle le processus. A l'exception de quelques

variantes possibles dans les appellations ou les sigles, le résultat pourrait fort bien être tout à fait le même.

Les régions ont connu depuis le début des années soixante les jalons précurseurs de la réorganisation proposée par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement

régional. L'amélioration des infrastructures combinée à une accessibilité toujours plus grande aux différents services gouvernementaux ont été les premiers pas d'une éventuelle remise des pouvoirs aux intervenants régionaux. Les balbutiements de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), l'arrivée des conseils régionaux de développement (CRD) et des conseils consultatifs de tout genre (CRL, ATR, etc.) ont prouvé à la fois une capacité de prise en charge et un intérêt de la part du milieu.

Conjugués au Livre blanc sur la décentralisation de 1977, à la création des municipalités régionales de comté (MRC) par la loi 125 et aux expériences dans certaines d'entre elles pour la récupération de certaines responsabilités régionales nouvelles (voirie tertiaire, promotion économique et touristique, etc.), ces éléments ne pouvaient que conduire à une multiplication et à une institutionnalisation du phénomène de régionalisation.

La municipalité régionale de comté a reçu le mandat de l'aménagement du territoire. La confection des schémas en a fait l'interlocuteur du développement sur son territoire. Chacun lui a confié ses projets. L'affectation des sols oblige à des choix. La réflexion sur les projets à privilégier et les modalités de mise en oeuvre est pour ainsi dire amorcée.

Des schémas d'aménagement à la prise en charge de la concertation en vue du développement régional, il n'y avait qu'un pas que le projet Gendron franchit...



Le ministre François Gendron (à gauche) et le PDG de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), M. Jacques Gagnon, deux hommes impliqués dans le projet de prise en charge du développement régional par le milieu.

# Assurance-maladie

## Presque tout le monde a raison

Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, confiait au SOLEIL, cette semaine, qu'à son avis, l'intention du gouvernement fédéral d'adopter une nouvelle loi canadienne sur la santé suscite en fait un faux débat. Que ce régime fonctionne relativement bien, mais que la principale menace porte essentiellement sur son financement. En somme, que si le gouvernement fédéral serre trop les cordons de la bourse à cet égard, des provinces seront tentées de refiler davantage une partie du fardeau financier directement aux contribuables. Que ce soit par l'imposition de tickets modérateurs, de surfacturation de la part des médecins, de primes, de hausses de taxes.



**roger bellefeuille**

De son côté, la ministre fédérale de la Santé et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, soutient de son côté que c'est en fonction même de cette menace qu'une nouvelle loi s'impose pour éviter une érosion graduelle de l'accessibilité pour tous, indépendamment de l'état de fortune, aux soins et aux services médicaux.

Ce sont là des discours, certes, de personnages politiques, qui ont des raisons que la raison du profane ne comprend pas toujours. Qui se teintent naturellement de considérations d'ordre électoraliste, idéologique, partisane selon l'humeur du temps.

Or, le bon peuple, dans ses tripes, ne vibre pas toujours au même diapason que celui de ses élus. Il est vrai cependant qu'il n'a pas toujours l'éclairage suffisant, ni l'information pertinente, pour appréhender les "cataclysmes" sociaux ou économiques.

### Le chômage d'abord

Le sondage pancanadien réalisé au cours du printemps et de l'été pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est assez révélateur à cet égard. Le fédéral voulait connaître l'état d'âme des Canadiens face au régime d'assurance-maladie dans chacune des provinces et nationalement.

Or, l'état de ce régime et les mécanismes de distribution des soins et des services de santé sont loin d'être sources de cauchemars pour les gens du pays. Ces considérations viennent au dernier rang de leurs préoccupations dans le champ des affaires publiques.

Les répondants en effet devaient faire connaître leurs principales causes de soucis parmi six qui leur étaient suggérées.

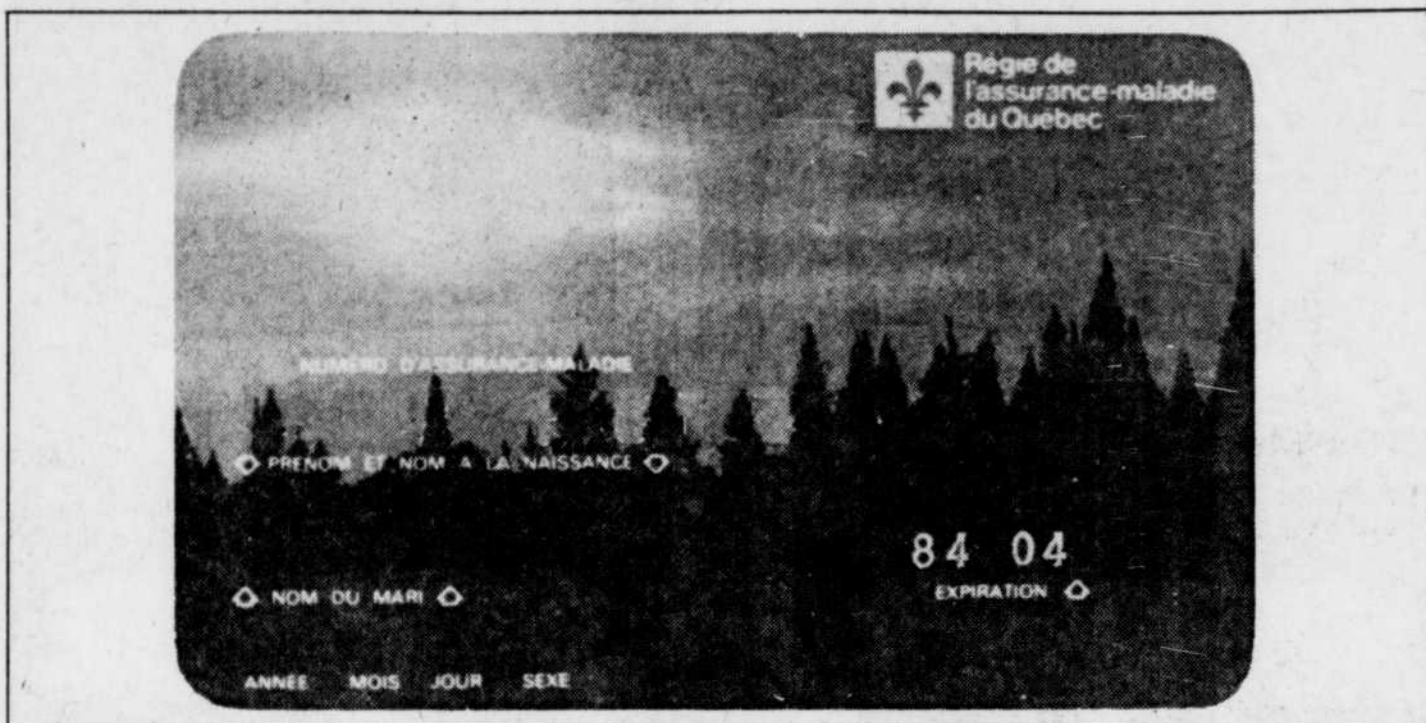


**M. Pierre-Marc Johnson, ministre québécois des Affaires sociales**

La querelle fédérale-provinciale sur l'assurance-santé en serait surtout une de politiciens à laquelle l'opinion publique serait plus ou moins indifférente. Des sondages commandés par le gouvernement fédéral révèlent en effet que le public canadien donne tout autant raison aux préoccupations universalistes de Mme Monique Bégin, ministre fédérale de la Santé, qu'aux soucis financiers de son homologue québécois, M. Pierre-Marc Johnson. Roger Bellefeuille fait le point.



**Mme Monique Bégin, ministre fédérale de la Santé et du Bien-être social**



Or, au moment du sondage, tout au moins, le chômage (73 pour 100), venait au premier plan des préoccupations. Suivaient dans l'ordre: la criminalité (58 pour 100), le coût de l'électricité (49 pour 100), le coût des soins de santé, mis à part la facture fiscale (41 pour 100), la capacité de recevoir des soins de santé et la protection de l'environnement (31 pour 100).

Ce qui inquiète les Canadiens, ce n'est pas tant la qualité ou l'état du régime public d'assurance-maladie, mais son coût.

Il est vrai qu'à cet égard les gouvernements jouent au bonhomme sept heures, par leurs programmes de compressions, leurs coupures de services et leurs histoires de hausses constantes des coûts en ce domaine.

La fermeture temporaire et épisodique des salles d'urgence au cours de la période estivale, les longues attentes pour obtenir un lit à l'hôpital, des problèmes reliés directement à la santé budgétaire des centres hospitaliers, confirment parfois dans l'esprit des gens le cri d'alarme des officines gouvernementales.

Dans leurs jeux amoureux, les jeunes se plaisent à effeuiller la marguerite. "Je t'aime, je ne t'aime pas" jusqu'à épuisement du nombre des pétales.

Le sondage du ministère de Mme Bégin a aussi tenté de savoir ce qui plaît ou déplaît le plus aux Canadiens en matière d'assurance-maladie.

Dans l'ensemble, les citoyens du Canada, et ce dans chacune des provinces, sont bien contents de ce régime. Ce qu'ils apprécient davantage c'est son accessibilité universelle, indépendamment des ressources financières de chacun. Une caractéristique au demeurant qu'ils veulent voir sauvegardée. La question du coût ou du fardeau financier ne fait pas problème. Le degré d'appréciation est en outre deux fois plus élevé chez les personnes de 45 ans et plus que chez les répondants(tes) plus jeunes. Une génération plus âgée qui a connu les conséquences pénibles de l'absence d'un tel régime public.

Quant à savoir ce que les répondants aiment le moins dans ce régime, fait plutôt surprenant, 40 pour 100 des répondants ne lui trouvent aucun défaut.

Toutefois, pour ceux qui lui ont trouvé quelque péché, l'usage abusif du système constitue le principal grief. Et ce sont les Québécois qui sont le plus sévères à cet égard, la pondération nationale étant de neuf.

Par ailleurs, c'est au Québec aussi et d'une façon très marquée que l'on trouve que "les services sont adéquats", (13 pour 100), la pondération nationale n'étant à ce sujet que de trois pour 100.

Par contre, c'est seulement au Québec que personne ne se plaint de l'insuffisance de couverture ou de protection.

Ce sont cependant les Ontariens et les Albertains qui désapprouvent le plus la surfacturation.

En Ontario, les patients des médecins désaffiliés du régime peuvent obtenir un remboursement équivalent aux tarifs conventionnés. La surfacturation dans cette province représente un montant approximatif de \$49 millions par année, montant que les patients doivent payer de leur poche.

En Alberta, le médecin peut facturer à la fois le régime et le patient. La surfacturation représente environ \$14.5 millions par année. L'Alberta a une population d'environ 2.3 millions d'habitants comparativement à quelque 8.7 millions en Ontario. Les conservateurs sont au pouvoir dans ces deux provinces.

### Tout compte fait

Cette confession des Canadiens à l'endroit de leur régime public d'assurance santé donne raison tant au ministre Johnson qu'à son homologue fédérale, Mme Monique Bégin.

Dans l'ensemble, la population canadienne est fort satisfaite du système actuel, pourquoi alors en changer les règles du jeu. Imbus de justice distributive, ils tiennent mordicus au maintien de son caractère universel.

Ils réprovoquent fortement par ailleurs toutes les mesures, comme la double facturation ou le ticket modérateur (75 pour 100), qui pourraient porter atteinte à cette accessibilité universelle. Ce qui donne aussi raison à Mme Bégin de vouloir prendre les mesures nécessaires pour stopper une érosion grandissante.

Toutefois, s'il s'agit d'une question de fric, les Canadiens selon un récent sondage Gallup préfèrent davantage une augmentation des taxes (47 pour 100) à des frais modérateurs. Toutefois, le Québec fait encore exception. Ployant déjà sous un lourd fardeau fiscal, ils optent plutôt pour les frais modérateurs (56 pour 100) que pour une hausse des taxes (26 pour 100).

Somme toute, dans l'état actuel de ce débat, ce sont sans aucun doute les ministres des Finances et non ceux de la Santé qui auront le dernier mot.

# L'affaire du Boeing sud-coréen

## L'URSS a perdu sur toute la ligne

Les conséquences de la destruction d'un Boeing sud-coréen, il y a deux semaines, par la chasse soviétique seront de courte durée peut-être, mais particulièrement douloureuses pour l'URSS, tant à cause de l'incident lui-même, que par la manière dont le Kremlin s'est comporté durant la crise. Pour M. Albert Legault, spécialiste des questions stratégiques à l'université Laval, l'URSS a perdu sa crédibilité ainsi que l'appui des pacifistes. Claude Vaillancourt l'a rencontré.

Ce qui étonne Albert Legault, c'est l'attitude de l'Union soviétique après la destruction du Boeing 747 sud-coréen. Plutôt que d'admettre leur impensable geste, les maîtres du Kremlin ont décidé de maintenir la ligne dure, de jouer la carte de la défense, de l'invulnérabilité de leur territoire.



**claud vaillancourt**

"Et là, de préciser ce spécialiste des questions de défense, ils ont perdu sur toute la ligne. Ils ont perdu leur crédibilité, ils ont perdu l'appui des pacifistes, ils ont perdu sur la question du contrôle de leurs armes. Habituellement si forts dans la propagande, ils ont, dans cette histoire, donné aux Etats-Unis la chance de leur servir une sévère réplique."

M. Legault connaît bien les questions de défense. Avant tout professeur à l'université Laval, il a cependant été, de 1980 à 1982, conseiller du ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, dans l'élaboration de la politique canadienne de défense. Il a servi également comme représentant du Canada au comité des Nations-Unies sur le désarmement.

Et lorsqu'on lui parle de l'affaire du Boeing, il peut se permettre des commentaires qui profiteront à tout observateur.

C'est bien connu, l'Union soviétique, tout comme les Etats-Unis, est passée maître dans la pratique de l'espionnage, quelle qu'en soit la forme.

"Le Canada aussi fait de la surveillance", rappelle M. Legault. "Les journalistes ne s'intéressent guère à la chose mais l'un d'entre eux a signalé récemment que des services spéciaux, à 15 kilomètres d'Ottawa, écoutent systématiquement les conversations téléphoniques des ambassades des pays de l'Est."

En ce qui concerne l'URSS, il n'existe pas un pouce carré de son territoire qui soit inconnu des Américains. L'avènement des satellites a, à ce titre, donné un élan particulier aux opérations de surveillance.

Drew Middleton, chroniqueur spécialisé dans les opérations militaires pour le prestigieux quotidien "The New York Times", écrivait dimanche dernier que les photographies prises par les satellites étaient devenues le principal moyen de renseignement pour les Etats-Unis et les pays de l'OTAN. "Des photos prises par satellite, à plus de 100 milles d'altitude, après amplification, ont déjà montré les bouillons d'un navire. A une autre occasion, écrit encore Middleton, une



**Pour M. Albert Legault, spécialiste des questions de sécurité, la thèse de l'espionnage américain n'a aucun sens.**

photo par satellite a permis de voir un homme lisant son journal dans une ville du nord de l'Union soviétique. Le nom du journal La Pravda, était clairement lisible sur la photo."

M. Legault est d'accord là-dessus. Les Américains n'avaient pas besoin d'envoyer un avion civil, au surplus aussi gros qu'un Boeing, pour mener une mission d'espionnage au-dessus de l'Union soviétique.

Il n'est pas impressionné aussi par la façon dont a été détruit l'appareil. "Tout pays qui dispose d'un missile air-air peut faire de même."

Mais ce qu'il faut retenir, sur le plan militaire, c'est la lenteur avec laquelle ont été menées les opérations. Etait-ce parce qu'il fallait consulter les autorités politiques ou que le système de détection des avions étrangers est déficient?

"Une chose est sûre, de dire M. Legault, l'administration Reagan en sait encore beaucoup plus qu'elle

n'en a révélé jusqu'à maintenant.

A ce propos, l'ancien conseiller du ministre Lamontagne affirme que le gouvernement américain dispose aussi des bandes enregistrées des conversations du personnel soviétique dans les bases alors qu'il s'entretenait avec les pilotes des avions. M. Reagan laisse les Soviétiques cuire dans leur jus. Il révélera les choses peu à peu, à toutes les fois qu'il constatera un mensonge de la part des Soviétiques."

Ce qui explique cette information au compte-goutte, d'expliquer le professeur de Laval, c'est que le gouvernement américain n'a aucun intérêt à révéler aux Soviétiques les particularités de son système d'écoute ou celui des alliés.

"Quand la souris est dans la cour du chat, et que celui-ci le sait, il peut être dans son intérêt de ne pas lui faire savoir qu'il est au courant de sa présence", de dire M. Legault.

De plus, l'analyse de toutes les informations peut à certaines occasions prendre beaucoup plus de temps que le non-initié peut le croire. Les corrections apportées au texte des conversations des pilotes de la chasse soviétique sont là pour le prouver.

M. Legault ne croit pas que Yuri Andropov et ses collègues aient été tenus à l'écart de la décision d'abattre le Boeing sud-coréen. "Sous Krouchev, explique-t-il, il y a eu des tentatives de redonner au parti la prise des décisions. Brejnev a introduit les militaires dans le décor et l'on constate avec Andropov une présence accrue du KGB."

La direction militaro-kagébienne de l'Union soviétique n'est donc pas étrangère aux événements qui se sont produits dans le ciel soviétique, à son avis.

Le spécialiste des questions de défense ne croit pas que les gouvernements de l'Union soviétique ou

des Etats-Unis modifieront d'une façon substantielle leurs politiques de défense en raison de la destruction du Boeing et des révélations qu'on a pu apprendre sur les systèmes d'écoute.

"Durant les cinq ou six prochains mois, il est évident que le président Reagan saura tirer profit de cette chose. Mais, je ne crois pas que cela s'éternisera jusqu'aux prochaines élections présidentielles."

"Quant à la question stratégique, il est de bonne guerre entre les deux puissances de se livrer à des violations de l'espace territorial. Il est impardonnable d'avoir tiré sur un avion commercial mais l'intrusion dans l'espace aérien adverse, avec des avions militaires, va se poursuivre."

Ces raids, de l'avis de M. Legault, servent à mesurer la capacité pour un pays de capter la présence d'un avion étranger dans le territoire et de réagir à cette présence. "Le contact visuel est tout aussi important", de dire M. Legault.

En ce qui concerne les lignes aériennes civiles, le professeur croit que des modifications pourront être apportées à la convention internationale qui régit leur utilisation. La première modification pourrait porter sur la responsabilité des pays relativement à la destruction d'appareils. L'indemnisation des parents des victimes d'un tel acte est à prévoir.

M. Legault estime enfin qu'il y aurait peut-être lieu de revoir le tracé de certaines routes aériennes afin de les écarter le plus possible de zones potentiellement dangereuses.

"Dans ce cas-là, conclut M. Legault, c'est l'Union soviétique qui en prendrait l'initiative. Cela repose aussi sur une question de coûts. L'organisation de l'aviation civile internationale a tout un dossier devant elle".

# Après 115 ans de statu quo, les tribunaux font peau neuve



D'ici à moins d'un an, le ministre de la Justice du Québec déposera un projet de loi visant à réunir en une seule entité — la cour du Québec — un certain nombre de tribunaux majeurs et de tribunaux quasi judiciaires. C'est la première fois, depuis 1867, qu'on s'attaque à la simplification de ce qui était devenu un véritable labyrinthe tant pour les avocats que pour les

justiciables. Les velléités exprimées en ce sens en 1971 et en 1975 étaient tombées à l'eau. Il va sans dire que tout ce remue-ménage comporte des implications dans les relations fédérales-provinciales. Le journaliste Jean-Claude Rivard trace les grandes lignes de ce chambardement.

D'ici juin 1984, le ministre québécois de la Justice déposera un projet de loi proposant l'unification de trois tribunaux majeurs et d'une douzaine de tribunaux quasi judiciaires en une seule instance: la cour du Québec.



jean-claude rivard

Les grandes lignes du projet avaient été esquissées par le ministre Marc-André Bédard, ce printemps, au congrès annuel des avocats et notaires de la fonction publique. Il a apporté plus de précisions, tout récemment, à la Journée du Barreau, tenue à la faculté de droit de l'université Laval.

## Un déblocage

En soi, l'idée n'est pas tout à fait neuve. Voilà pas moins de trente ans que l'on caresse le projet de créer au Québec une cour d'appel administrative. Une équipe de juristes présidée par Me René Dussault avait même proposé la chose en 1971 (Rapport Dussault-Garant-Pépin-Ouellette).

Le Livre blanc "Justice contemporaine" du ministre Jérôme Choquette recommandait pour sa part l'unification des tribunaux du Québec, en 1975.

Ces projets ont pratiquement été bloqués par la rigueur de l'article 96 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui réserve exclusivement à des juges nommés par le fédéral (cour supérieure) l'exercice d'une juridiction qui leur était exclusive avant 1867. On l'a vu, par exemple, dans l'affaire du séminaire de Chicoutimi où toute juridiction a été niée à la cour provinciale en matière de cassation d'un rôle d'évaluation. Il a même fallu saborder le Tribunal des transports, pour des motifs analogues, après le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Farrah, relative à l'octroi de permis de transport scolaire.

Le Tribunal des professions a déjà été mis en cause. Le Tribunal du travail est venu à deux cheville de voir contester sa constitutionnalité. Actuellement, c'est au tour du Tribunal des loyers d'occuper la barre, en Cour suprême.

Au récent congrès de l'Association du Barreau canadien, le ministre fédéral Mark MacGuigan s'est engagé à faire modifier l'article 96 de l'ANB pour que les provinces puissent nommer leurs juges dans les domaines qui sont de leur compétence constitutionnelle.

Ces promesses n'arrangent rien à la situation. Elles n'arrangeront rien tant et aussi longtemps que le Québec n'aura pas juridiction en matière de divorce, tant et aussi longtemps que le Québec ne pourra pas créer son Tribunal de la famille. C'est ce que réplique le ministre Bédard.

Le ministre québécois a donc décidé d'aller de l'avant et de provoquer un déblocage.

## Un labyrinthe

On dit souvent qu'il existe deux sortes de justice, une grande et une



Les juges en chef François Tremblay (à gauche), de la cour des sessions de la paix, Georges Chassé et Jean Rouillard (à droite) respectivement de la cour provinciale et du tribunal de la jeunesse, seraient directement touchés par le projet d'unification des tribunaux. Lors de la "rentrée des tribunaux" de vendredi dernier, ils encadraient les honorables Marcel Crête et Gabrielle Vallée, juges en chef respectifs de la cour d'appel et de la cour supérieure.

## La cour du Québec

### Chambre criminelle:

- Cour des sessions de la paix
- Cour provinciale (juridiction criminelle)

### Chambre civile:

- Cour provinciale (juridiction civile, y compris la "cour des petites créances")

### Chambre de la jeunesse:

- Tribunal de la Jeunesse

### Chambre administrative:

- Cour provinciale (juridiction

exclusive en matière municipale, scolaire, fiscale, électorale, etc.)

- Commission des affaires sociales

- Tribunal de l'Expropriation

- Tribunal des Professions

- Tribunal du travail (certaines juridictions)

- Tribunal des Mines

- Commission d'appel pour les autochtones du Québec

- Commission d'appel de francisation des entreprises

- Commission d'appel sur la langue de l'enseignement

- Conseil du référendum

- Conseil d'arbitrage (loi sur l'assurance maladie)

- Conseil d'arbitrage (loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)

- Conseil d'arbitrage (loi sur les travaux publics, art. 41)

- Bureau d'arbitrage (loi sur les travaux publics, art. 21)

petite, selon qu'une affaire est jugée par un juge en nomination fédérale ou par un juge de nomination provinciale. Plusieurs fois les juges en chef Robert Cliche et Allan B. Gold ont dénoncé la situation, par le passé.

Par ailleurs, l'absence d'une autorité centrale pour coordonner et pla-

nifier a créé une véritable situation de chaos, chaque cour et chaque instance ayant ses propres juges, sa propre procédure, ses propres règles de pratique, sa propre jurisprudence...

Impossible pour les avocats de s'y retrouver! Pas moyen pour le justiciable d'y comprendre quoi que ce soit!

## Des exemples:

Une simple histoire de vagabondage ou de chicane de rue peut conduire tantôt en cour des sessions de la paix (Montréal et Québec), tantôt en cour provinciale (milieux ruraux), tantôt en cour municipale, tantôt au Tribunal de la jeunesse (pour les moins de 18 ans).

## Dans le concret

Dans le concret, le projet d'unification des tribunaux au sein de la cour du Québec signifie la nomination d'un juge en chef et celle de cinq juges en chef associés, un pour chacune des cinq régions qui seront créées.

Que seront-elles? On ne le sait pas encore. Le ministre tient à éviter les chicanes de clocher. Les onze régions administratives du Québec seront regroupées, de même que certains districts judiciaires. On tiendra surtout compte du bassin de la population, de la superficie du territoire et du nombre des dossiers traités.

A la tête de chaque région sera affecté l'un des juges en chef associés. A son tour, ce dernier affectera un juge à la tête de chacune des quatre chambres spécialisées (criminelle, civile, de la jeunesse, administrative). Il est convenu que les juges déjà en poste conserveront leur droit de résidence dans une ville donnée.

Quant aux spécialistes appelés à siéger comme assesseurs dans les tribunaux quasi judiciaires, ils sont appelés à devenir un corps spécial d'experts et de personnes-ressources au service de la Chambre administrative de la cour du Québec.

## Tout ce ménage n'est qu'un début

La création de la cour du Québec ne sera que le début du gigantesque mouvement de réforme qui doit s'opérer au cours des prochaines années.

C'est ce que révèle le ministre Bédard.

L'intégration éventuelle des cours municipales à la cour du Québec est à l'étude.

Plusieurs instances quasi-judiciaires comme le tribunal des loyers pourraient aussi s'y joindre éventuellement.

Dans le cas des tribunaux administratifs, leurs décisions déboucheront automatiquement sur un droit d'appel à la chambre administrative de la cour du Québec. Si l'on est insatisfait de la décision rendue par un fonctionnaire, par exemple d'un refus d'octroyer un permis, une autorisation ou même un quota de production agricole, on pourra s'en plaindre à la cour. Si l'on est insatisfait de la décision du juge, on pourra même aller devant la cour d'appel du Québec. Les clauses restrictives rendant une décision finale

et sans appel seront supprimées, a annoncé le ministre.

## La justice administrative

Selon des compilations faites par le juriste Patrice Garant et rendues publiques au colloque international de droit administratif comparé de novembre, à l'université Laval, il existe pas moins de 200 organismes ou institutions qui rendent des décisions susceptibles d'affecter les droits des gens.

D'aucuns fonctionnent comme de véritables usines. Que l'on pense seulement à l'avalanche de dossiers dont dispose annuellement en révision la Commission des affaires sociales. Au seul chapitre des accidents de travail, elle en voit venir au moins 6,000, de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et pas loin de 1,400 de la Commission de sécurité au travail (CST). Au moins 5,000 demandes lui viennent au sujet de décisions rendues à la Régie des rentes et 1,200 de celles (10,000) rendues à la Commi-

sion de la protection du territoire agricole.

En 1982, le Bureau de l'évaluation foncière a disposé de près de 53,000 appels. Il y a 90,000 dossiers au Service des prêts et bourses et les réclamations faites en rapport des accidents de travail ont été d'environ 335,000.

## Populaires

Simple, peu formels et pas coûteux, les mécanismes de révision et d'appel de la justice administrative semblent populaires. Le fait qu'il n'y ait eu, en 1981, en cour provinciale que 239 cas d'appel, en regard de 8,500 cas d'opposition aux cotisations du ministère du revenu, porte du moins à le croire.

Il ya cependant l'envers du décor. Cette justice coûte cher à l'Etat: \$200 par dossier à la Régie des rentes; \$600 à la Commission des Affaires sociales, selon les chiffres rapportés par Me Garant, au colloque de l'automne dernier.

Il y a surtout le problème de la

procédure de la jurisprudence, des règles de pratique propres à chaque instance. C'est une source de confusion.

## Les avocats

Il arrive parfois que les avocats procéduriers ou gaffeurs (à cause de leur manque d'expérience) soient perçus comme des faiseurs de trouble. Il est arrivé qu'on cherche à les écarter de façon plus ou moins systématique. La chose a fait sursauter le Barreau du Québec.

Ce dernier a mis sur pied un "comité spécial du droit à la représentation par avocat" dont les batailles ont finalement obtenu, avec le concours du ministère de la Justice, le dépôt obligatoire dans chaque dossier d'une formule de désignation d'avocat, lorsque le bénéficiaire intéressé en a un.

Tout ne va pas comme dans le meilleur des mondes, cependant. Le Barreau déplore en effet une quarantaine d'accrochages par années et certains noms semblent revenir plus souvent que d'autres: Régie de l'as-

surance-maladie, Régie de l'assurance-automobile, Commission de la santé et de la sécurité au travail...

## Coup de barre

Parallèlement à l'unification des tribunaux, les instances administratives et para-judiciaires non concernées dans le projet immédiat du ministre Bédard, goûteront, elles aussi, au vent de la réforme.

Le projet de créer un "conseil des tribunaux administratifs", annoncé par le sous-ministre de la Justice Daniel Jacoby, en octobre 1981, lors du congrès des officiers de justice du Québec, n'est pas abandonné. Au contraire.

Ce comité aurait pour rôle d'élaborer et de faire respecter une "mini-charte des droits du citoyen devant les tribunaux administratifs". On y trouverait notamment consacré le droit du citoyen de faire valoir son point de vue, le droit d'accéder à son dossier, le droit d'être informé de la décision rendue et des motifs qui la justifient.

## LE MONDE

Une première au Canada et c'est à Québec!

# Le Mausolée-Colombarium et Crématorium intégré du Cimetière Saint-Charles



### Une invitation particulière

#### A VENIR LE VISITER

Cette magnifique réalisation,  
unique en son genre,

sera inaugurée

**DEMAIN DIMANCHE  
18 SEPTEMBRE  
à 15h**

immédiatement après la bénédiction par  
Mgr Jean-Paul Labrie et sera ouverte  
aux visiteurs deux semaines durant.

En petit groupe, dans une atmosphère  
de sérénité, nous vous ferons connaître  
les détails de cet édifice et les services  
qui s'y rattachent.

Bienvenue à tous.

*La Direction*

### AU CIMETIÈRE SAINT-CHARLES

ce sont maintenant tous les services  
groupés dans un même lieu.

- Lots pour l'inhumation des dépouilles et des cendres (Plus de 500.000 mètres carrés de nouvelle superficie)
- Entretien perpétuel des lots (Conception moderne de disposition des lots)
- Mausolée-Colombarium et Crématorium (Un nouveau concept d'avant-garde)
- Mise en crypte des cercueils
- Mise en niche des cendres
- Crémation/incinération
- Endroit de recueillement en toute saison
- Le pré-arrangement

### Le Pré-arrangement—

Une façon sans équivoque pour vous et les  
vôtres d'atteindre une tranquillité d'esprit.

Certaines circonstances sont des plus difficiles à  
supporter. Le pré-arrangement atténue ces  
moments de grandes émotions. Prenez rendez-  
vous maintenant, nous vous démontrerons qu'il  
n'y a que des avantages à adopter cette formule  
au Cimetière Saint-Charles.

**688-0566**

Aux lignes sobres et harmonieuses le Mausolée-Colombarium et  
Crématorium intégré fait maintenant partie intégrale de tous les  
services déjà offerts par la Cie du Cimetière Saint-Charles.

Invitation  
**Journée  
commémorative**

**DEMAIN  
DIMANCHE  
18 SEPTEMBRE**

**Le Cimetière Saint-Charles se souvient...** Chaque année, le troisième dimanche de septembre, le  
Cimetière Saint-Charles célèbre "LA JOURNÉE DES DÉFUNTS". Une cérémonie liturgique marque  
cet événement.

Une messe commémorative, présidée par Mgr Jean-Paul Labrie, aura lieu le 18 septembre, à  
15h., dans la nouvelle partie du cimetière située sur le boulevard Hamel.  
En cas de pluie, la messe sera dite à l'église Notre-Dame-de-Pitié, 990, rue Saint-Vallier ouest.

Un autobus circulera gratuitement par les rues Saint-Vallier ouest, boulevard Hamel et les rues Des  
Ardenes et Lesage, de 14h à 17h., afin de vous aider à visiter les différentes parties du cimetière.  
La direction du cimetière invite toute la population à y assister.

*La Compagnie du Cimetière Saint-Charles.*

## CIMETIÈRE SAINT-CHARLES

1460, boulevard Hamel — Québec — G1N 3Y6 - 688-0566

Le Mausolée-Colombarium et Crématorium intégré est une splendide réalisation des entreprises suivantes:

**J.C. Milne Construction Co. (Canada) Ltd. - Entrepreneur général**

**BOUTIN & RAMOISY, Architectes - Boulay & Leclerc, ingénieurs**

Jacques Mondor & Associés, ingénieurs  
Béton Cantarge Inc.  
Pro-Nob Ltée (gaz propane)  
Georges Nadeau Inc. (fours crématoires)  
Granitor (granite)  
Paturio Ltée (plomberie)  
Ecan Produits d'acier

Guillot Inc. (électricité)  
Labadie Ascenseurs  
Réfrigération M.P.D. (chambres froides)  
Architectures Plastiques (puits de lumière)  
Vitrerie Citadelle-Québec Inc.  
Imperméabilisation Lessard Inc.  
Granimor (marbre)

Fabien (frigidaires)  
Henri Labbé Excavation  
Enduits Calcifiés (revêtement extérieur)  
Toitures Falardeau Inc.  
Isolation Fortier  
Technisol Inc.  
Gislain Richard Inc. (maçonnerie)

Nous nous sommes acquis les excellents services des maisons ci-dessous mentionnées:

### Fiducie Prêt et Revenu (règlement de succession)

A.B. Machine (matériel de bureau)  
Équipement L.A.V. Inc.  
(location d'équipements)  
Imprimerie Royale Enr.  
Impressions Lac-Sergent  
Au Point Service Téléphonique  
Micro-Page Inc. (pagette)

L. Lévesque (station Gulf)  
Pièces de Machinerie Delisle  
Outillage Agricole René Denis Inc.  
Union des Carrières & Pavages Inc.  
R. Chiquette & Fils Inc.  
(électricité-plomberie)

Roméo Caron, arpenteur-géomètre  
Quincaillerie Harvey  
Alarme de la Capitale Inc.  
Aux Petits Moteurs St-Romuald Enr.  
Mallet, Benoit, Boulanger, Rondeau  
& Associés, CA

Boeing sud-coréen

## Les Américains appuient Reagan

NEW YORK (AFP) — Une ma-  
jorité d'Américains pensent que  
leur gouvernement ne leur a pas  
tout dit dans l'affaire du 747 sud-  
coréen mais approuvent glo-  
balement la façon dont le président  
Reagan a réagi, révèle un sondage  
réalisé conjointement par le "New  
York Times" et la chaîne de té-  
lévision CBS.

Cette enquête, qui a été réa-  
lisée par téléphone sur un échan-  
tillon de 705 personnes, montre que  
61 pour 100 des personnes in-  
terrogées estiment que le gou-  
vernement américain "retient des  
informations que les gens devraient  
connaître" sur les circonstances de  
cette catastrophe.

Cinquante-six pour cent d'en-

tre eux auraient souhaité des sanc-  
tions plus sévères contre l'URSS,  
mais 55 pour 100 sont globalement  
satisfaits de la manière dont le chef  
de l'exécutif s'est comporté vis-à-vis  
de l'Union soviétique.

Parmi les mesures que les par-  
tisans de sanctions plus sévères au-  
raient souhaitées, l'annulation de  
l'accord sur la vente de céréales  
américaines à l'URSS à la faveur de  
63 pour 100 des personnes in-  
terrogées, 41 pour 100 d'entre elles  
se prononçant pour la rupture des  
relations diplomatiques avec Mos-  
cou et 39 pour 100 pour l'in-  
terruption des négociations de Ge-  
nève sur les armements stra-  
tégiques (START) et de portée in-  
termédiaire (INF).

## Touristes bloqués à l'aéroport de Moscou

MOSCOU (AFP) — Regagner  
l'Occident après plus de 24 heures  
d'incertitude confinait toujours à  
l'exploit, hier après-midi, pour des  
dizaines de touristes étrangers blo-  
qués à l'aéroport de Moscou-Che-  
remetievo.

"Nous n'en pouvons plus d'être  
malmenés", indiquait une étudiante  
française, membre d'un groupe qui  
achevait un voyage de 18 jours en  
Union soviétique. "Qu'on nous don-  
ne au moins à manger", réclamait  
l'un de ses compagnons.

"Ce n'est pas prévu. Mais ras-  
surez-vous, ce soir vous serez à  
Marseille et Aeroflot prendra en  
charge votre transfert à Paris", as-  
surait de son côté, sans trop de  
convictions, un responsable de l'a-  
gence de voyages Spoutnik.

Les mesures de boycottage et  
d'interdiction de survol de leur ter-  
ritoire prises par de nombreux pays  
occidentaux ont contraint la  
compagnie soviétique Aeroflot à an-  
nuler environ un tiers de ses vols,  
selon des estimations occidentales.

Des vols spéciaux ont en re-  
vanche été organisés, notamment  
sur Marseille, avec escale à Bu-  
dapest et peut-être Alger. Aucun  
responsable de l'aéroport n'était en  
mesure hier de le préciser.

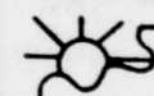
Au fil des heures, les retards  
sur les vols d'Aeroflot se mul-

tipliaient et la situation devenait de  
plus en plus confuse, tandis que des  
dizaines de cars continuaient à dé-  
charger des passagers français, ita-  
liens et espagnols notamment.

Des Français ont pu s'em-  
barquer pour Marseille, en compa-  
gnie des étudiants. La majeure par-  
tie d'un second groupe de Français  
d'origine arménienne a embarqué  
sur le vol régulier Moscou-Mar-  
seille. Toutefois, un petit groupe de  
Français attendait toujours en mi-  
lieu d'après-midi des places hy-  
pothétiques à bord du vol d'Air-  
France Moscou-Paris.

Un groupe de 18 Italiens qui  
attendait depuis plus de 30 heures a  
réussi à monter à bord d'un avion  
de la compagnie bulgare Balkan-Air  
pour Sofia d'où il devrait pouvoir  
rallier Milan aujourd'hui. "Nous ne  
sommes pas très rassurés", re-  
connaissait l'un d'entre eux en rap-  
pelant qu'ils avaient déjà embarqué  
une première fois dans la matinée  
pour être contraints, un quart  
d'heure plus tard de revenir dans le  
hall de l'aéroport.

Le pilote avait "refusé d'as-  
sumer la responsabilité du vol,  
l'heure indiquée sur les billets ne  
correspondant ni à celle du tableau  
d'affichage, ni à celle figurant sur le  
téléx" — un mystérieux message  
dont l'origine n'a pas pu être dé-  
terminée.



4BONNEZ-VOUS

**LE SOLEIL**  
vous informe  
au jour le jour...

**647-3333**

*Je suis  
chez moi grâce  
aux annonces  
classées...*



**LE SOLEIL**  
**647-3311**

# L'aviation libanaise se mêle à la bataille

PARIS (d'après AFP) — Pour la première fois depuis le début de la guerre du Liban, il y a neuf ans, l'aviation libanaise est intervenue hier pour appuyer une contre-offensive de l'armée de terre, dans la région de Souk el-Gharb, à 13 km à l'est de Beyrouth, contre des éléments dissidents de l'OLP, selon les informations officielles publiées hier par les autorités libanaises.

Deux des chasseurs-bombardiers libanais de type Hawker-Hunter, qui ont participé à cette opération, ont été touchés et l'un s'est écrasé en mer. Le pilote a été repêché par un hélicoptère américain de la Force

multinationale. De source militaire on indique que cette attaque, contre laquelle a été utilisée l'aviation libanaise, semblait vouloir prendre de vitesse la solution politique. Les Palestiniens alliés de la Syrie désiraient s'emparer de la localité de Souk el-Gharb avant un éventuel cessez-le-feu.

Cette escalade militaire est en effet intervenue alors que l'émir Bandar Ben Sultan, négociant avec les principaux dirigeants libanais des modalités d'un cessez-le-feu dans la montagne du Chouf où de violents combats opposent depuis plusieurs semaines ch-

rétiens et druzes soutenus par des Palestiniens dissidents de l'OLP.

Hier après-midi, l'armée libanaise, qui tente d'étendre son contrôle dans le Chouf dans les zones évacuées par les Israéliens, a réussi à progresser de près de trois km à l'est de Souk el-Gharb et contrôle désormais la colline de Kaifoun surplombant les positions des partisans de M. Walid Joumblatt, chef de la communauté druze et du Parti progressiste socialiste libanais.

## Bombardement

Toutefois dans la matinée, le littoral au nord de Beyrouth a en-

core été soumis à un violent bombardement d'artillerie.

Une pluie d'obus s'est abattue sur quatre zones résidentielles du secteur chrétien au nord de l'agglomération libanaise, notamment Tell al-Zaatar, Sin el-Fil et Dbaye, selon la radio officielle libanaise, ainsi que dans la région de Baabda qui abrite le palais présidentiel.

Selon les officiels libanais, l'attaque des dissidents palestiniens, alliés de la Syrie, visait à s'emparer de Souk el-Gharb, en prévision d'un éventuel cessez-le-feu négocié par le prince Bandar qui pour la première fois, est venu en personne jeudi à Beyrouth rencontrer le président libanais. Jusqu'à présent, les négociations avec la partie libanaise se déroulaient à Larnaca (Chypre) par l'intermédiaire de M. Wadih Haddad, conseiller du président pour les affaires de la sécurité nationale.

Aucune indication n'a été donnée de source officielle sur les résultats des entretiens des dirigeants libanais avec l'émir Bandar qui se sont prolongés jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Toutefois, selon des sources dignes de foi, le Liban continue d'in-

sister sur la nécessité de garder l'armée au-dessus des contingences, de ne pas la traiter comme une milice ni poser de conditions à son déploiement ou à sa présence dans la montagne.

Il refuse également que la Syrie, ou une quelconque partie, lui dicte l'identité des personnes habilitées à participer à un débat politique sur toutes les questions épineuses.

Néanmoins, en prévision d'un éventuel cessez-le-feu, le ministre libanais des Affaires étrangères, M. Elie Salem, a adressé jeudi, selon des sources concordantes, un message du chef du contingent des observateurs de l'ONU au Liban, le général Emmanuel Erskine, lui demandant de se préparer à envoyer des observateurs pour surveiller le cessez-le-feu aux côtés d'un comité libanais qui sera créé à cet effet.

L'Arabie saoudite, a indiqué M. Salem, propose après l'instauration du cessez-le-feu, le déploiement de l'armée à Beyrouth ainsi que dans la montagne avec le soutien de la Force multinationale, et enfin l'amorce immédiate d'un dialogue national. Mais, selon M. Sa-

lem, la Syrie souhaite que la gendarmerie, qu'elle considère de composition plus équilibrée sur le plan confessionnel, remplace l'armée dans la

montagne du Chouf, fief traditionnel des druzes libanais.

## Refus catégorique

M. Salem a ajouté que le Liban refuse ca-

tégoriquement cette demande, estimant être seul habilité à déterminer quelle force devra se déployer dans la montagne. Il a affirmé que l'A-

rabie saoudite et les quatre pays de la Force multinationale (Etats-Unis, France, Italie et Grande-Bretagne) partageaient ce point de vue.

## Reagan et le Congrès

# Polémique sur les "pouvoirs de guerre"

par Jean-Loup SENS

WASHINGTON (AFP) — La recrudescence des combats au Liban, et la mort de quatre "Marines" à Beyrouth, a ravivé la rivalité historique entre la Maison-Blanche et le Congrès sur la conduite de la politique étrangère américaine et les pouvoirs militaires du président des Etats-Unis.

Aujourd'hui, le débat masque un accord de fond entre les deux branches du gouvernement américain sur la nécessité de la présence à Beyrouth du contingent des "Marines", membre de la Force multinationale. Selon une enquête récente de la chaîne de télévision NBC, il n'y a ainsi que douze sénateurs sur cent pour réclamer le retrait des troupes américaines.

Mais le Congrès, qui a le pouvoir de déclarer la guerre, ne veut pas abandonner ses prérogatives et réaffirme que le président des Etats-Unis, commandant en chef des forces armées, a besoin de son approbation pour maintenir des soldats dans des situations de combat ou d'hostilités imminentes.

Ce débat, vieux comme les Etats-Unis, a surtout rebondi à l'occasion de la guerre du Vietnam avec le vote en 1973, malgré un veto de Richard Nixon, d'une "loi sur les pouvoirs de guerre" du président (War Powers Act) limitant la liberté d'action de la Maison-Blanche.

Tous les présidents ont depuis exprimé leur opposition à cette loi, qui n'a jusqu'à présent jamais été appliquée et qui pourrait l'être pour la première fois à l'occasion du conflit libanais.

Cette loi impose au président de "notifier" au Congrès l'envoi de troupes à l'étranger. Si ces forces sont engagées dans des "hostilités" ou dans "des situations où un engagement imminent dans des hostilités est clairement indiqué par les circonstances", s'ouvre une période de 90 jours maximaux à l'issue de laquelle le président ne peut maintenir la présence des forces américaines en l'absence d'un vote formel des deux Chambres du Congrès.

Tout le débat porte sur le point de savoir si les "Marines", présents depuis près d'un an à Beyrouth, se trouvent maintenant dans une situation d'hostilités. Pour de nombreux membres du Congrès, la mort de quatre Marines a "clairement montré que les soldats américains sont dans une situation de combat", comme le dé-

clarait le sénateur John Glenn, l'un des candidats démocrates à la présidence des Etats-Unis.

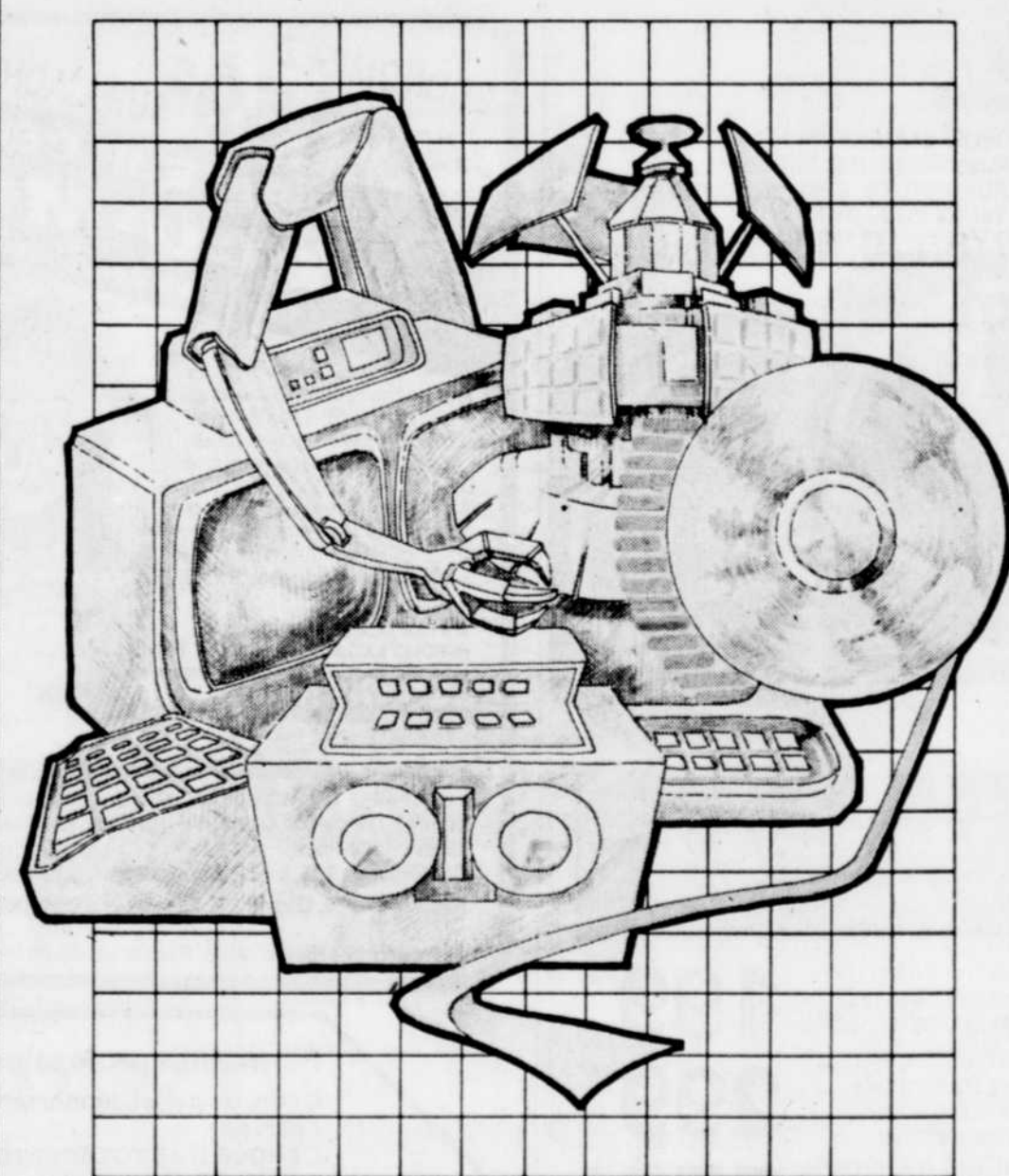
Pour la Maison-Blanche, soucieuse de garder les mains libres et d'éviter un précédent, il s'agit d'incidents isolés et sporadiques, mais pas d'une

situation d'"hostilités", au sens de la loi sur les pouvoirs de guerre.

La Maison-Blanche cherche à trouver un compromis qui permette au Congrès de se prononcer sans que s'appliquent les dispositions les plus restrictives du "War Powers Act".

## l'avenir en cours

informatique · bureautique · robotique



### Le Centre d'Informatique Appliquée

Vous invite à faire plus ample connaissance avec la technologie informatique. Que vous soyez débutant(e) ou praticien(ne), employé(e) ou gestionnaire d'une entreprise privée ou publique nous avons le cours qui vous convient.

Notre approche pédagogique est axée sur les besoins des gens sur le marché du travail.

#### Au programme à compter du 26 septembre 1983

| Informatique débutants(es)                               | Informatique praticien(ne) | Bureautique                                  |
|----------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------|
| — Introduction à l'informatique et aux micro-ordinateurs | — Télématique              | — Introduction à la bureautique              |
| — Basic I, II                                            | — Modélisation de données  | — Technique d'implantation de la bureautique |
| — Cobol — Fichier                                        | — I.D.M.S.                 | — Traitement de texte I, II                  |
| — Analyse logique                                        | — C.I.C.S. / V.S.          |                                              |
| — Système d'exploitation                                 | — Analyse structurée       |                                              |

**Lieux de formation:** STE-FOY, Galeries du Vallon, 2323, du Versant Nord, Suite 109, Edifice le 80, 80, route Trans-Canada ouest, Suite 206.  
LEVIS.

**Inscription sur place:** STE-FOY: du 19 au 21 septembre de 9h à 21h.  
LEVIS: du 12 au 16 septembre de 9h à 16h30.  
du 19 au 21 septembre de 9h à 21h.

Des dépliant des cours sont disponibles sur demande.

Pour information supplémentaire et inscription: tél.: 688-1521



VIC-20  
Commodore  
ORDINATEUR

pour le  
RETOUR A  
L'ECOLE

299\$

Cet ensemble complet est à vous pour seulement:

Équipez-vous pour la rentrée chez Sélectronique. Le Centre Commodore à Québec.

L'ensemble comprenant: • ORDINATEUR VIC-20: à 65 caractères graphiques • DATASETTE: banque pour emmagasiner les programmes sur cassettes ordinaires • L'EDUCATEUR: cartable contenant 6 programmes combinant des jeux éducatifs traitant au choix de diverses matières scolaires • EDUPACK: ensemble de chemises, marqueurs, gomme à effacer, crayons automatiques et au plomb, bâton de colle, crayons Venus, stylos VIP, cahier à anneaux, bloc-notes, agenda. PLUS un magnifique sac Jetliner et un coupon de remise de \$5 à l'achat de tout autre bagage Jetliner.

• Québec, 600, Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5885, 1re Av., 626-4841 • Lévis, 565, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeanne, 275-5555 • Amqui, 172, St-Benoît N., 629-2300 • Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-2746 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285.

1 MAMA BURGER POUR 1¢?  
1 MAMA BURGER POUR 1¢?  
1 MAMA BURGER POUR 1¢?  
1 MAMA BURGER POUR 1¢?

Incroyable  
mais vrai!  
En achetant un  
Mama Burger,  
vous en obtenez  
un deuxième  
pour 1¢!



4 JOURS SEULEMENT!  
DU LUNDI 19  
AU JEUDI 22 SEPTEMBRE 1983.  
DANS TOUS LES RESTAURANTS.

**A&W Menoum Menoum!**

A la suite de l'affaire du Boeing sud-coréen

## Japon: remise en question de la défense

TOKYO (AFP) — La destruction du Boeing de la Korean Airlines par l'aviation soviétique, dix jours

avant la rentrée parlementaire au Japon, a donné une actualité pressante sur la sécurité nationale de

avant la Diète. Le drame, qui a fait 269 victimes, s'est joué aux frontières de l'archipel, faisant rebondir

les problèmes de la défense du pays. En raison de ces circonstances et devant l'anxiété de l'opinion publique, le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone a choisi, dans son discours d'ouverture de la Diète le 10 septembre, de provoquer le Parti socialiste à propos de sa théorie de la "neutralité non armée", titre d'un livre du nouveau président du PS, M. Masashi Ishibashi.

Le Parti socialiste, premier parti d'opposition du Japon, n'a jamais cessé de contester la légalité même des forces d'autodéfense et réclame l'annulation du traité de sécurité nippo-américain. Il voit la stabilité et la survie du Japon dans le pa-

cifisme tous azimuts, ou "neutralité non armée".

Or, et des sondages l'ont prouvé, même les sympathisants du PS reconnaissent le caractère démodé et irréaliste de cette théorie. D'une façon générale d'ailleurs, l'image du PS dans l'opinion publique est celle d'un parti en retard sur son temps et guère progressiste.

De leur côté, le Parti libéral démocrate (conservateur) au pouvoir depuis 1955 et le premier ministre prônent devant la "menace soviétique" une politique défensive et non agressive, et le maintien du pacte de sécurité avec les Etats-Unis.

Pourtant, la position du Japon a changé in-

sensiblement sous la direction de Nakasone. Certes, année par année, les livres blancs répètent le caractère strictement "défensif" et "passif" de la politique de défense japonaise, seule stratégie autorisée par sa constitution d'après-guerre. Mais le dernier livre blanc sur la défense de 1983 évoquait pour la première fois les incertitudes créées dans les rapports Est-Ouest par le déclin relatif des Etats-Unis face au renforcement militaire soviétique.

Le virage entrepris par le Japon était illustré par deux "formules" de M. Nakasone, prononcées d'ailleurs à Washington, et qui ont déclenché de véritables tempêtes au Japon: l'u-

ne faisait état de la "destinée commune des Etats-Unis et du Japon" et l'autre envisageait le Japon comme un "porte-avions invincible".

En bref, le Japon s'approche de plus en plus de la notion de "défense collective", interdite en principe par sa constitution pacifique. On en veut pour preuve la décision américaine de déployer une cinquantaine de F-16 sur la base de Misawa à partir de 1985, et des manœuvres militaires qui auront pris une envergure sans précédent cette année.

Ainsi, 150 navires, 117 avions et quelque 30.000 soldats des forces d'autodéfense participeront du 25 septembre au 5 octobre aux manœuvres conjointes nippo-américaines concentrées sur la défense des accès maritimes.

Les forces d'autodéfense se transforment graduellement en "troupes du camp occidental", suggère le quotidien "Mainichi" commentant le livre blanc 1983. Si le Japon renforce sa coopération militaire avec

les Etats-Unis et ses capacités défensives en regardant l'URSS comme un ennemi potentiel, on ne peut qu'attendre une tension accrue dans cette région du monde, poursuit le journal.

Quoi qu'il en soit, le débat sur la sécurité, qui occulte les deux ordres du jour de la Diète — une réduction et la réforme administrative, — avance encore M. Nakasone en mettant en arrière-plan "l'affaire Tanaka": le 12 octobre, l'ex-premier ministre M. Kakuei Tanaka, inculpé dans l'affaire des pots-de-vin Lockheed, connaîtra le verdict de la justice et paraîtra promis à une condamnation, après sept années d'imbroglio judiciaire.

M. Kanasone, qui doit la base de son pouvoir au "clan Tanaka" du Parti libéral, paraît capable de survivre à la tourmente. Mais le débat sur la moralité de la vie politique risque de repartir de plus belle et fournira à l'opposition une belle occasion d'embarrasser l'actuel premier ministre.



Robert Kennedy junior, fils de l'ancien sénateur Robert Kennedy, est passible de deux ans de prison.

## Possession d'héroïne Robert Kennedy junior accusé

RAPID CITY, S.D. (AP) — Robert Kennedy jr, qui est tombé malade alors qu'il se rendait suivre un traitement pour des problèmes de drogue, a été accusé, hier, de possession d'héroïne.

La poursuite n'a pas voulu dévoiler les détails de l'enquête, ni souligner la quantité d'héroïne dont il était question.

Robert Kennedy jr, âgé de 29 ans, fils de feu le sénateur Robert Kennedy, est tombé malade dimanche alors qu'il était à bord d'un avion faisant le trajet Minneapolis-Rapid City. Quelque chose est survenu — les policiers refusent de dire quoi — qui a amené les policiers à fouiller le sac de voyage de Kennedy pour "contrebande et contrôle de marchandises".

## Manifestations aux Philippines

MANILLE (D'après Reuter, UPI et AFP) — Plus de 15.000 manifestants, conduits par des parents du chef de l'opposition philippine, Benigno Aquino, assassiné le mois dernier, ont défilé hier dans les rues de Makati, le quartier des affaires de Manille, pour réclamer la démission du président Ferdinand Marcos.



**Venez chez Dallaire choisir votre 4 x 4 pour la chasse!**

NISSAN

Modèle 4 x 4



Modèle King Cab

Les camions Datsun 1984, à essence ordinaire ou diesel

Voyez la gamme complète des camions Datsun chez le plus vieux concessionnaire Datsun de l'agglomération de Québec.

**DALLAIRE AUTOS Inc.**  
75, Kennedy, LEVIS  
837-8895 — 835-1718 — 837-3141

Département de pièces des plus complets

## CENTRE CHIROPRATIQUE DES ÉRABLES

présentement au 1044, des Erables, Québec  
vous invite à consulter ces

3 PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Dr Guy Pouliot  
527-3458Dr Dominique Dufour  
527-3458Dr Alain Corps  
687-1080

# BLAUPUNKT

Haut-parleur BLAUPUNKT, 25 W., bicone, avec nécessaire de fixation, gabarit de perçage et jeux de câbles. S'installe dans toutes les voitures.

**59 \$**  
la paire



Radio AM/FM/STÉRÉO, «FRANKFURT», contrôle séparé basses et hautes fréquences, syntonisation ultra sensible.

AM/FM/CASSETTES/STÉRÉO, «SEATTLE», lecture de cassettes continue, (AUTO REVERSE), contrôle séparé basses et hautes fréquences.

AM/FM/CASSETTES/STÉRÉO, «RICHMOND», syntonisation à boutons poussoirs, lecture de cassettes continue.

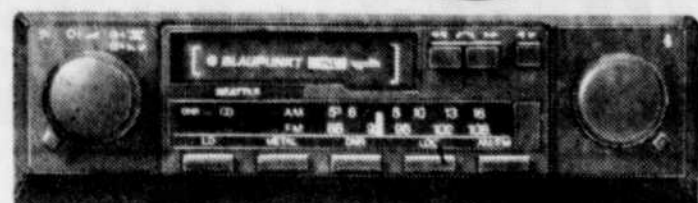
AM/FM/STÉRÉO «TUSCON», syntonisation digitale à affichage numérique, et lecture de cassettes continue Dolby, cassette métal.

Le vrai Allemand, «WASHINGTON», syntonisation digitale AM/FM/STÉRÉO, affichage numérique, lecture de cassettes continue, Dolby cassette métal.



Égaliseur graphique, 5 bandes, avec amplificateur de puissance 4 x 20 watts.

**179 \$**



**ECONOMISEZ JUSQU'À 169 \$ SUR L'ACHAT D'UN ASPIRATEUR CENTRAL Vacu-Maid**  
"le modèle des modèles"

• S'installe dans toute maison déjà existante, sans aucune détérioration • Il vous suffit de brancher le boyau sur une bouche d'aspiration et Vacu-Maid nettoie en profondeur • Vacu-Maid est silencieux et plus puissant que n'importe quel aspirateur conventionnel.

19 MODELES A PRIX ACCESSIBLES A TOUS LES BUDGETS

## Les distributeurs MODERNES

Loretteville - 189, boul. de la Colline 843-4545  
Ste-Foy - Place des Quatre-Bourgeois 651-3904  
Lévis - Rond-Point 833-4166  
Pont-Rouge - 141, boul. Notre-Dame 873-2097  
Rimouski - 326, Gagné 724-6159

Recherchons distributeurs. Encore plusieurs territoires disponibles.

## Formation professionnelle gratuite

Cours de perfectionnement pour adultes offert par L'ÉCOLE D'AÉROTECHNIQUE DU COLLÈGE EDOUARD-MONTPÉTI

### Mécanique de fabrication aéronautique

Programme d'une durée totale de 49 semaines dispensé en cinq modules:

- Cours de base I (durée 14 semaines)
- Cours de base II (durée 7 semaines)
- Assemblage mécanique (durée 8 semaines)
- Inspection (durée 10 semaines)
- Réparation et assemblage de cellules (durée 10 semaines)

\* préalable: cours de base I

\*\* préalable: cours de base II

### Conditions d'admission:

- Secondaire IV incluant math 412 et anglais 122
- Expérience de travail en aéronautique attestée par une lettre d'employeur ou
- Formation en aéronautique (relevé de notes exigé)

N.B.: Les candidats ayant déjà réussi un cours en aéronautique pourraient être exemptés du cours de base I et du module correspondant à leur formation antérieure.

Information au sujet du programme: Ecole d'aérotechnique (514) 678-3560

Inscription: Centre d'emploi du Canada de votre localité

(Date limite d'inscription pour le cours débutant le 28 novembre 1983: 7 octobre 1983)

**en approuvé**  
informez-vous



Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre du Montréal métropolitain 374-3510

Centres d'emploi du Canada Cégeps et commissions scolaires

**la formule STÉRÉO AUTO**

- QUÉBEC, 600 Belvédère, 527-5644
- LÉVIS, 563 Trs-Canada, 835-1515
- CHARLESBOURG, 5585 1<sup>ère</sup> Avenue, 626-4841
- JONQUIÈRE, 2398 St-Dominique, 547-2746

# Chili: le MIR reconnaît des pertes importantes

SANTIAGO (d'après AFP) — Le MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire, interdit) a confirmé hier les informations officielles selon lesquelles les deux principaux dirigeants de sa branche armée avaient été tués lors des opérations successives menées le 7 septembre par les services secrets chiliens et au cours desquelles cinq personnes avaient été abattues.

Dans un communiqué publié depuis la clandestinité, l'organisation reconnaît ainsi la mort d'Arturo Jorge Villavela Araujo, et celle de l'Argentin "Jose", dont elle ne révèle pas l'identité.

Peu après ces deux opérations, les autorités chiliennes avaient annoncé la mort de ces deux personnes et celle de trois autres militants, dont une femme. De même

source, on avait affirmé que ces cinq personnes faisaient partie du commando qui avait assassiné le 30 août le gouverneur de Santiago, le général Carol Urzua.

M. Villavela était l'un des fondateurs de l'organisation qui prône la lutte armée contre le régime du général Pinochet. L'homme pré-nommé "Jose" était le chef des milices du MIR. Arrivé à Santiago

en 1970, il "a dirigé des dizaines d'actions qui ont ouvert le chemin de la lutte armée dans notre pays", déclare le communiqué du MIR.

**Campagne orchestrée**  
Par ailleurs, la police chilienne utilise des "techniques de manipulation psychologique" en plus de la répression violente, dénonçaient hier dans la capitale chilienne la Commission pour les droits

de l'homme et plusieurs prêtres catholiques.

Après cinq nuits de violences au cours de la 5e protestation nationale antigouvernementale, un climat d'insécurité s'est installé dans les quartiers ouvriers de la capitale où circulent depuis le début de la semaine des rumeurs concernant l'attaque de certains quartiers par d'autres.

"Les carabiniers sont arrivés à l'aube et sont allés de porte en porte pour annoncer que les habitants du quartier voisin étaient sur le point de nous attaquer pour nous conseiller de nous armer de chaînes et de bâtons. Nous nous sommes tous levés et nous sommes sortis terrorisés", raconte Mme Beatriz Sepalveda, une habitante du quartier de Santa Adriana.



**laliberté**

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

**LUNDI**

**CHANCEUX**



**SPECIAUX EXTRAORDINAIRES A LA GRANDEUR DU MAGASIN DE 9h30 A 17h30**

Suivez la foule lundi chez Laliberté et faites des économies intéressantes pour toute la famille et aussi pour le foyer. Prix en vigueur jusqu'à épuisement des quantités. Les escomptes ne s'appliquent pas sur les prix déjà réduits. S.V.P. Aucune commande postale ni téléphonique. Aucune livraison ni mise de côté.

**SPECIAL LUNDI**

**50%**

**DE RABAIS  
SUR UN LOT DE  
COMPLETS  
2-PIECES  
VALEUR \$180.**

Grandeurs: 38 à 46 pour hommes et jeunes gens.

**SPECIAL LUNDI**

**33%**

**D'ESCOMPTE  
SUR UN LOT  
DE MANTEAUX  
POUR DAMES**

Des valeurs jusqu'à \$400. dans le groupe. Venez tôt lundi matin.

**SPECIAL LUNDI**

**50%**

**SUR UN LOT DE  
JACKETS COURTS  
ET ¾ - DAMES**

Modèles variés en drap, popeline, cuir et suède. Grs: 6 à 18. Rég. \$80 à \$250. En vente au deuxième.

**SPECIAL LUNDI**

**11 MANTEAUX D'HIVER  
A PRIX INCROYABLE  
POUR ADOLESCENTES**

Grs: 8 à 12 ans. Venez tôt lundi matin. En vente au sous-sol. VALEURS JUSQU'A \$115.

**\$15**

**POUR HOMMES**

**SPECIAL LUNDI**

**25%**

**D'ESCOMPTE  
SUR UN LOT DE PALETOTS  
EN PEAU DE PORC POUR  
HOMMES**

Paletots trois-quarts. Grs: 36 à 44. Des valeurs de \$280 et \$325 dans le lot.

**BLOUSONS EN POPELINE  
POUR HOMMES**

Choix de beige, noir, brun. Entredoublure de polyester. Grs: P.M.G.XG.

**SPECIAL LUNDI \$50**

**MERCERIE**

**CHEMISES DE TOILETTE  
POUR HOMMES**

Teintes unies et rayures dans les tons de beige, vert, bleu. Grs: 14½ à 17.

**SPECIAL LUNDI 11.99**

**LOT DE CHANDAILS  
POUR HOMMES**

Assortiment de jolis motifs. Tricot 100% acrylique. Teintes variées.

**SPECIAL LUNDI 19.99**

**LOT DE CRAVATES  
POUR HOMMES**

Grande variété de rayures et couleurs pour tous les goûts. Profitez de ce bas prix pour en acheter deux.

**SPECIAL LUNDI 4.99**

**LOT DE BAS  
POUR HOMMES**

Tricot 100% nylon ou 50% nylon/50% laine. Teintes assorties.

**SPECIAL LUNDI 1.49**

**CHEMISES SPORT  
POUR HOMMES**

Tissu 100% coton à effet flanelle. Bon choix de motifs.

**SPECIAL LUNDI 9.99**

**POUR DAMES**

**3 LOTS DE MANTEAUX  
D'HIVER POUR DAMES**

Grs: 6 à 18. Valeurs rég. de \$160 à \$325.

**SPECIAL LUNDI**

**89.99 - 99.99  
ET 149.99**

**LOT DE COSTUMES  
POUR DAMES**

Assortiment de modèles et couleurs. Valeur \$225.

**SPECIAL LUNDI 99.99**

**LINGERIE**

**ROBES DE CHAMBRE  
POUR DAMES**

Modèles en nylon brossé. Couleurs assorties. P.M.G. Valeur \$25.

**SPECIAL LUNDI 14.99**

**POUR DAMES  
AU SOUS-SOL**

**LOT DE ROBES  
POUR DAMES**

Variété de modèles, tissus et couleurs. Grs: 12½ à 24½ demi-tailles.

**SPECIAL LUNDI 24.99**

**LOT DE JUPES  
POUR DAMES**

Tissus de belle qualité. Teintes à la mode. 6 à 20 ans.

**SPECIAL LUNDI**

**\$10 et \$15**

**CHANDAILS  
POUR DAMES**

Bel assortiment de couleurs. Grs: P.M.G.

**SPECIAL LUNDI \$5 et \$10**

**POUR VOTRE  
FOYER**

**LOT DE NAPPES  
A LIQUIDER**

Variété de couleurs, motifs et grandeurs. En vente au troisième.

**SPECIAL LUNDI**

**25% à 50%  
DE RABAIS**

**ENSEMBLES DE  
SERVIETTES**

Comprenant grande serviette, serviette à main et débarbouillettes. Motifs et coloris variés.

**SPECIAL LUNDI**

**30%**

**COUVRE-LITS  
A SACRIFIER**

Modèle jeté non piqué. Carreaux de couleurs vives: rouge, bleu, or, brun, rouille. 178 x 229 cm.

**SPECIAL LUNDI 13.49**

**AUTRE LOT DE  
COUVRE-LITS**

Modèle jeté non piqué. Attractantes rayures multicolores. Prix dérisoires.

**SPECIAL LUNDI**

Lit simple: Lit double:  
**17.99 | 19.99**

**NAPPES DE COTON**

Tissu 100% coton lavable et de très belle qualité. Fond beige à gros carreaux en bleu, brun ou melon.

**SPECIAL LUNDI**

130 x 130 cm. 132 x 178 cm. 132 x 229 cm.  
**\$6 7.50 9.50**

**LINGES A VAISSELLE**

Beau tissu 100% coton gaufré et absorbant. Vert, or, melon. Rég. \$1.49 ch.

**SPECIAL LUNDI 1.19**

**TABLIERS DE COTON**

Tissu 100% coton facile d'entretien. Motifs de couleurs gaies. Rég. \$1.98

**SPECIAL LUNDI 1.33**

**POUR VOS JEUNES**

**SOUS-VETEMENTS  
POUR GARÇONS**

50% polyester, 50% coton. Marque réputée. Couleurs et grandeurs désassorties. Rég. \$3.50 ch.

**SPECIAL LUNDI 1.00**

**LOT DE BAS  
POUR GARÇONS**

Mélange acrylique, nylon et laine. Pointures: 9 à 11. Rég. \$2.25

**SPECIAL LUNDI 1.00**

**COLLANTS  
POUR ENFANTS**

Tricot 100% nylon. Couleurs variées. Grs: 1 à 3 - 2 à 4 - 3 à 5. Rég. \$4.00

**SPECIAL LUNDI 1.00**

**CAPES EN VINYLE  
POUR FILLETES**

Idéales pour les pluies d'automne. Bleu, rouge, jaune dans le lot. Grs: 4 à 6x. Rég. \$6.

**SPECIAL LUNDI 3.00**

**GILETS  
DE BEBES**

Style unisexe. Acrylique brossé. Motifs au devant. Grs: 12 à 24 mois. Rég. \$5.

**SPECIAL LUNDI 2.00**

**PANTALON  
UNISEXE**

Grs: 2 à 6x pour filles et garçonnets. Choix de tissus et modèles. Val. jusqu'à \$17.

**SPECIAL LUNDI 8.00**

**COUPE-VENT  
UNISEXE**

100% nylon. Rouge ou marine. Poche kangourou avec fermoir au devant. Rég. \$12.

**SPECIAL LUNDI 5.00**



**SPECIAL D'UN JOUR  
A NOTRE  
SALON DE FOURRURE**

**SUPERBES MANTEAUX  
DE CHAT SAUVAGE  
NATUREL LUSTRE**

Peaux entières. Grandeurs régulières. Quantité limitée. Venez tôt lundi matin.

**SPECIAL LUNDI**

**POUR ELLE**

**POUR LUI**

**\$1199**

**\$1299**

**PLAN SPECIAL  
DE FINANCEMENT**

pour l'achat de votre fourrure

**12 MOIS  
SANS  
INTERET**

SEULE LA TAXE DE VENTE EST PAYABLE A L'ACHAT

— Corrections d'ajustage gratuites.  
— Garantie d'un an avec police d'assurance.  
— Entreposage gratuit la première année.



### 25 jours avec des serpents

Un Américain d'Amarillo, au Texas, a passé 25 jours et sept heures dans une boîte contenant des serpents venimeux mais il s'est promis de ne plus recommencer. Bill "Keeoga" Rust est sorti un peu pâle mais manifestement très heureux. Ses premiers mots ont été pour demander une douche. Il n'avait en effet pu utiliser qu'une éponge pendant son séjour dans cette boîte de un mètre sur deux. Il avait pénétré dans la boîte le 20 août pour améliorer la performance établie par son frère Tonga, qui avait passé 25 jours en compagnie des reptiles, notamment sept serpents à sonnettes. La boîte était équipée d'un téléphone, d'un bureau et d'un petit matelas.

## Solide emprise du KGB sur l'Intérieur

MOSCOU (AFP) — Le KGB a placé l'un de ses plus hauts fonctionnaires au poste de vice-ministre de l'Intérieur, scellant ainsi encore davantage l'emprise croissante du tout-puissant comité pour la sécurité d'Etat sur un département ministériel rongé par la corruption, estiment les observateurs à Moscou.

La nomination du général Vassili Lejepekov, vice-président du KGB depuis novembre 1979, aux fonctions de vice-ministre de l'Intérieur a été connue hier à Moscou auprès du service du protocole du ministère.

Un deuxième nouveau vice-ministre a été nommé en la personne de M. Kiril Vostrikov dont les antécédents ne sont pas connus avec précision. Selon des rumeurs circulant dans les milieux diplomatiques occidentaux, il aurait également émergé au KGB.

La date de ces nominations n'a pas été connue, mais elles confirment l'importance toujours croissante que prend en URSS le KGB, dirigé pendant 15 ans par Youri Andropov, l'actuel chef du parti et de l'Etat soviétiques.

Dès son arrivée au pouvoir, M. Andropov a en effet limogé le ministre de l'Intérieur, le général Nikolai Tchchelokhov, et l'a remplacé par M. Vitaly Fedortchouk qu'il avait placé à la tête du KGB moins d'un an auparavant.

Depuis, M. Nikolai Tchchelokhov attend son procès pour corruption notoire, selon des sources soviétiques bien informées, et l'un de ses adjoints, le général Boris Choumiline, qui était chargé du secteur passeports et visas, a été écarté en juin dernier.

C'est sur ce poste vacant qu'ont été nommés le général Lejepekov et M. Vostrikov sans qu'il soit possible de savoir s'il y a eu un second limogage ou si le nombre d'adjoints au ministre a été porté de six à sept.

Au sein de la milice, qui dépend du ministère de l'Intérieur, le responsable de la sécurité routière a été remplacé il y a moins d'un mois, pour corruption également selon certaines sources, par un cadre du KGB, le général Viktor Piskarov.

Le ministère de l'Intérieur a également été doté, sur décision du bureau politique, de commissaires politiques, à l'instar de l'armée, pour y assurer davantage d'ordre et de discipline.

### Contrôle partiel

Le contrôle du KGB, ancien fief de M. Youri Andropov, sur l'appareil du ministère de l'Intérieur est toutefois loin d'être total, notent les observateurs.

Ainsi le premier vice-ministre, le général Youri Chourbanov, gendre de Leonid Brejnev, est resté en fonctions, a-t-on appris vendredi au protocole du ministère. Des rumeurs persistantes avaient fait état de la disgrâce du mari de Galina Brejnev (fille de l'ancien président) et de son envoi en garnison à Mourmansk, à l'extrême nord-ouest du pays.

Le KGB lui-même, brièvement dirigé par M. Fedortchouk avant son transfert à la tête du ministère de l'Intérieur, dépend maintenant du général Viktor Tchebrikov, un protégé de Leonid Brejnev.

Une percée des anciens collaborateurs de Youri Andropov au KGB dans les secteurs autres que la police s'est toutefois manifestée avec la nomination, dès novembre 1982, de l'Azerbaïdjanais Gueïdar Aliev aux fonctions de membre du bureau politique et de premier vice-président du conseil, ce qui en fait un successeur possible de M. Nikolai Tikhonov à la tête du gouvernement soviétique.

## Bush rassure la Yougoslavie

BELGRADE (AFP) — Le vice-président américain, M. George Bush, a assuré hier soir à Belgrade la Yougoslavie que les Etats-Unis "continueront à jouer un rôle important" dans les efforts mis en oeuvre par l'Occident pour contribuer au redressement de son économie.

M. Bush, arrivé dans l'après-midi en visite officielle et qui s'exprimait au cours d'un dîner offert en son honneur par son homologue yougoslave, M. Vidoje Zarkovic, s'est déclaré "impressionné" par la "détermination" de la Yougoslavie à "prendre d'importantes mesures pour établir son économie sur des bases solides". Des négociations ont abouti récemment à l'octroi à ce pays de différents prêts, d'environ \$3.8 milliards, rappelle-t-on.

Le vice-président américain a par ailleurs réaffirmé que les Etats-Unis "continueront à apporter leur soutien à l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité" de la Yougoslavie.

MM. Bush et Zarkovic avaient eu auparavant un premier entretien de trois heures au cours duquel les questions économiques ont occupé une place centrale, indique l'agence Tanjug.

Les deux hommes ont également fait un tour d'horizon des questions internationales.

M. Bush sera notamment reçu aujourd'hui par le président de la présidence collégiale de l'Etat yougoslave, M. Mika Spiljak.

## Protocole USA-URSS

MOSCOU (AFP) — Les Etats-Unis et l'URSS ont signé jeudi un protocole de coopération pour 1984 dans le domaine de la protection des eaux.

Le protocole signé à Kharkov (Ukraine) par un groupe de travail de la Commission mixte permanente sur la protection de l'environnement concerne selon TASS "la planification de la protection des eaux dans les rivières et les lacs et l'étude de l'effet toxique sur les micro-organismes aquatiques des substances chimiques utilisées dans l'agriculture".

A la suite de la catastrophe du Boeing coréen qui a fait 269 morts, les Etats-Unis avaient suspendu des négociations avec l'URSS dans les domaines consulaire, culturel et des transports.



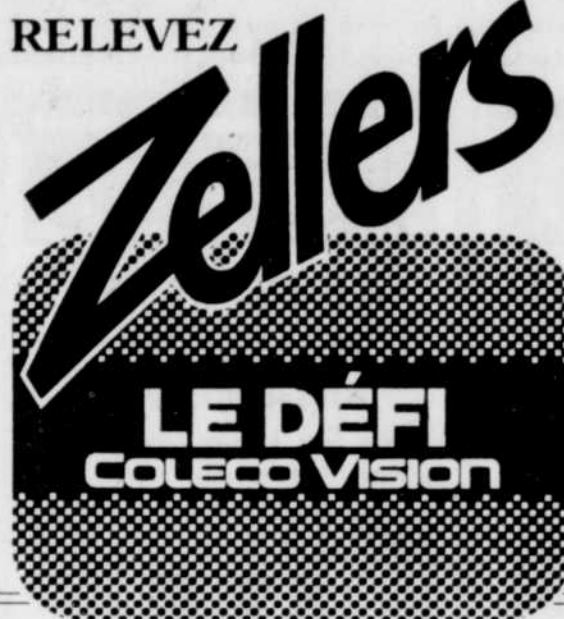
Monsieur NORBERT BEAUREGARD, M.Sc. de la firme MARTEL NOISEUX & COMPAGNIE

SUJET: COMMENT CHOISIR SON MICRO-ORDINATEUR PERSONNEL

PLACES RESERVEES: Confirmer votre présence en téléphonant au secrétariat de la FIQ, avant le 16 septembre 1983, au (418) 627-0470.

Le prix du dîner est de 15 \$ par participant à payer sur place ou à la FIQ, Section de Québec. Casier postal 9967, Sainte-Foy (Québec) (ANNA)

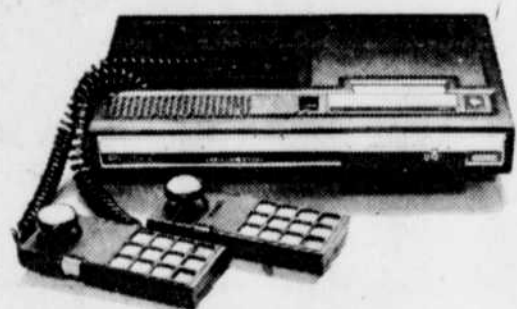
RELEVEZ



C'EST  
AMUSANT!

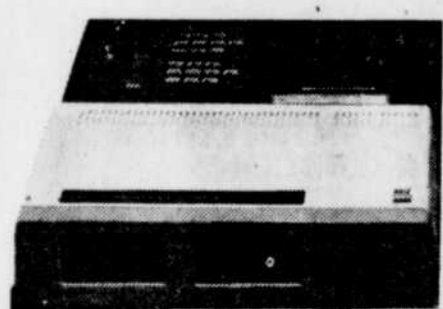
C'EST  
GRATUIT!

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER DES PRIX DE VALEUR



### SYSTÈME DE JEUX VIDÉO COLECOVISION

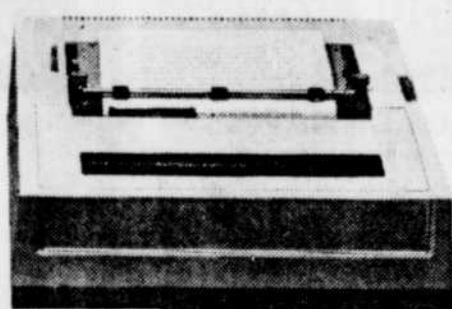
Les 11 gagnants régionaux du Canada recevront un système de jeux vidéo ColecoVision (valeur de 250 \$). 3 prix seront décernés au Québec.



### LE TOUT NOUVEAU ADAM. L'ORDINATEUR DOMESTIQUE COLECOVISION.

Ce magnifique prix (valeur de 800 \$) sera remis au gagnant national.

Vous trouverez les règlements du concours dans n'importe quel magasin Zellers participant.



### JEU D'ARCADE PORTATIF COLECO

Un jeu électronique de table Coleco (valeur de 70 \$) sera attribué par magasin Zellers participant. 26 prix seront décernés au Québec.

ET RENDEZ-VOUS AU CENTRE D'ADOPTION DES P'TITS BOUTS DE CHOUX



Si vous désirez voir les adorables P'tits Bouts de Choux de Coleco.



Venez chercher votre demande d'adoption "P'tits Bouts de Choux" au Centre d'adoption mobile des "P'tits Bouts de Choux" chez Zellers.

Le "Défi ColecoVision" et les "P'tits Bouts de Choux" seront:

**Zellers**

PLACE LAURIER, 2700, boul. Laurier, Ste-Foy  
Le lundi 19 septembre de 14h00 à 17h30  
Le mardi 20 septembre de 9h30 à 17h30

CARREFOUR BEAUPORT, 3333, rue Clémenceau, Beauport  
Le mercredi 21 septembre de 14h00 à 17h30  
Le jeudi 22 septembre de 9h30 à 21h00

PLACE FLEUR DE LYS, 550, boul. Wilfrid-Hamel, Québec  
Le vendredi 23 septembre de 14h00 à 21h00  
Le samedi 24 septembre de 9h00 à 17h00



NOURRIR LE QUÉBEC  
dimanche 18h  
avec Remy D'Anjou

La Télé des  
gens D'ici

CFCM



# Un "matraquage" profitable à Lech Walesa

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Les Polonais vivent de nouveau à l'heure de Lech Walesa, qui, au travers d'une campagne de dénigrement qui se poursuit depuis plusieurs semaines, bénéficie paradoxalement d'une intense publicité officielle dans les colonnes des journaux, sur les ondes et le petit écran, constatent les observateurs à Varsovie.

Déclenchée début août, cette violente campagne, qui fait de M. Walesa un "traître" à la nation polonaise, un "Yankee" de Gdansk à la solde de l'administration Reagan, abondamment pourvu de dollars, a connu jeudi soir un nouvel épisode: au cours d'une longue émission de près de 40 minutes, diffusée à l'heure de la plus grande écoute après le journal du soir, la télévision a tenté de démontrer que les propos conciliants, tenus récemment par le dirigeant ouvrier, étaient en contradiction ouverte avec son attitude passée.

Présentant des images de Lech Walesa offrant le dialogue et le compromis, lors de sa rencontre, le 25 août aux chantiers Lénine, avec le vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, la télévision les a mises systématiquement en parallèle avec les interventions les plus "musclées" du dirigeant ouvrier (déclarations à la presse occidentale et lors de réunions

publiques) faites en 1980 et 1981.

## Publicité

Hier matin, tous les journaux polonais ont publié intégralement le contenu de l'émission télévisée. Selon l'organe de l'armée, "Zolnier Wolnosci", les caméras ont démontré "la fausseté et l'hypocrisie" des "anciens artisans du chaos, qui voudraient rejeter dans l'oubli les faits qui les accusent". M. Walesa, poursuit le quotidien, "n'a tiré aucune leçon de son expérience personnelle douloureuse, et voudrait encore jouer un rôle et faire croire à la nation (polonaise) qu'il est le messie".

La place ainsi accordée à Lech Walesa, même par le biais des plus vives attaques, est pour le moins contradictoire avec les affirmations réitérées des autorités, faisant du dirigeant ouvrier un "citoyen privé", devenu un "néant politique" devant être rejeté définitivement dans "les poubelles de l'histoire", notent les observateurs.

Dans les milieux de "Solidarité", on se réjouit ouvertement de cette campagne virulente. On y voit la preuve de l'importance politique réelle de Lech Walesa, la preuve aussi que l'ancien président du syndicat hors-la-loi continue de gêner le pouvoir. "L'expérience montre que l'on ne tire pas sur les

ambulances ou les corbillards", fait-on remarquer avec ironie.

## Effet inverse

De fait, relèvent les observateurs, il semble bien d'après les réactions de l'homme de la rue en Pologne, que ce matraquage anti-Walesa, ait précisément l'effet inverse de celui escompté par les autorités.

Les témoignages spontanés de nombreux téléspectateurs vont tous dans le même sens: qu'il soit présenté en train de proposer la conciliation ou dans des circonstances toutes différentes, haraguant ses troupes aux heures les plus chaudes de l'existence légale de "Solidarnosc", l'essentiel reste pour les Polonais de pouvoir à nouveau voir et entendre Lech Walesa, dont la "cote d'amour" auprès de l'énorme majorité de la population n'a pas faibli.

Il est clair, estiment les observateurs, qu'aux yeux de l'opinion, les tentatives de dénigrement du leader ouvrier ont un impact quasi nul. Comme pour mieux le souligner, le primat Jozef Glomp n'a pas hésité, le 4 septembre à Czesochowa, devant 150.000 fidèles, à prendre la défense ouverte de Lech Walesa, en qualifiant M. Rakowski de "polémiste professionnel" et en lui reprochant d'être venu "offenser" les ouvriers aux chantiers Lénine.

## Don à la Fondation canadienne des maladies du rein "ROUE DE L'ESPOIR"



Le président et directeur général du quotidien Le Soleil, Monsieur Paul-A. Audet remet un chèque à Monsieur Raymond Francoeur, président de la Roue de l'espoir, en présence de Monsieur Louis Garneau, président d'honneur et cycliste québécois de renommée internationale.

Le cyclo-thon de la Roue de l'espoir se tiendra le dimanche 18 septembre à compter de 11 heures à l'aréna Marcel-Bédard de Beauport.

## "Super-Etendard" pour l'Irak

## Des pays industrialisés s'inquiètent

PARIS (AFP) — L'imminente livraison de cinq avions "Super-Etendard" français à l'Irak, annoncée jeudi de source informée à Paris, qui accroîtra considérablement le potentiel militaire de Bagdad dans sa guerre contre Téhéran, a été immédiatement dénoncée par l'Iran et avait par avance provoqué l'inquiétude de plusieurs pays industrialisés.

Le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Mousavi, a estimé jeudi que cette livraison, qu'il a qualifiée d'"agression" de la France contre l'Iran, "ne peut être effectuée sans la permission de l'OTAN et des Etats-Unis". La révolution islamique, a-t-il menacé, "est capable d'infliger de rudes coups à la France (...), les Français vont recevoir une punition pour ce genre d'hostilités".

Si les "Super-Etendard" — équipés pour recevoir des missiles Exocet (dont l'Irak dispose déjà) capables de détruire tant des bateaux que des installations portuaires et off-shore — étaient utilisés par Bagdad pour bloquer les exportations pétrolières iraniennes, l'Iran pourrait, selon un expert militaire en poste à Téhéran, faire le blocus du détroit d'Ormuz, passage obligé d'une grande partie des pétroliers occidentaux.

A Paris, on indiquait, jeudi dans les milieux irakiens, que la livraison des "Super-Etendard", par sa valeur dissuasive, pourrait amener l'Iran sur la voie de la négociation. Le conflit irako-iranien, soulignait-on dans ces mêmes milieux, menace la sécurité du Golfe (principal fournisseur de pétrole des pays industrialisés) et la paix mondiale.

Avant même l'annonce de l'imminence de la

livraison des "Super-Etendard" français à l'Irak, les Etats-Unis, comme le Japon, s'étaient inquiétés de ce projet. Aux Etats-Unis, le "Washington Post" écrivait ainsi, fin août, que ce projet soulevait une "appréhension grandissante" chez les responsables américains.

Ces responsables, selon le "Washington Post", craignent que les "Super-Etendard", équipés pour recevoir des missiles Exocet, ne soient utilisés contre les ports pétroliers iraniens ou les tankers dans le Golfe. Selon eux, cette livraison, "conçue comme un moyen de mettre un terme à la guerre, pourrait en fait provoquer une escalade" des hostilités, mettant un terme à la sécurité du Golfe.

Lors d'un séjour, début août à Téhéran, le chef de la diplomatie japonaise, M. Shintaro Abe, avait fait état de la préoccupation de son gouvernement face à l'envoi de nouvelles armes françaises à l'Irak. Le Japon, avait-il déclaré, "craint que la guerre irako-iranienne ne s'eternise au Golfe".

A Paris, le ministère des Relations extérieures, qui se refuse à tout commentaire sur cette affaire, a également refusé de confirmer certaines informations selon lesquelles la Grande-Bretagne et la RFA seraient intervenues auprès du gouvernement français pour tenter de le dissuader de livrer les "Super-Etendard" à Bagdad.

Si la livraison française à l'Irak se confirme, elle coïncidera, notent les observateurs, avec le troisième anniversaire du déclenchement de la guerre irako-iranienne.

## UNE VÉRITABLE ENCYCLOPÉDIE ANNUELLE



**almanach moderne 1984**

Pour tout apprendre et tout connaître...

Toujours au même prix

**3,95\$**

- LE CALENDRIER
- L'UNIVERS
- LES HUMAINS
- L'INSOLITE
- LA SCIENCE
- L'ALIMENTATION
- LES VOYAGES
- LES SPORTS
- LES SPECTACLES
- LA PSYCHOLOGIE
- LA CONSOMMATION

Je désire recevoir... exemplaire(s) de l'ALMANACH MODERNE 1984 au prix de 3,95\$ chacun.

Ci-inclus la somme de \$

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROV. \_\_\_\_\_ CODE \_\_\_\_\_

Postez à:  
**ALMANACH MODERNE**  
5701, Christophe-Colomb  
Montréal, Qué. H2S 2E9

**832 PAGES • EN VENTE MAINTENANT**

## SUBVENTIONS À LA RECHERCHE

## RECENSIONS DES ÉCRITS

Le Conseil québécois de la recherche sociale, organisme de subventions de la recherche sociale rattaché au ministère des Affaires sociales, offre, par concours, dans le cadre de ses programmes de subventions et de bourses pour 1984-1985, sept subventions à la recherche pour des recensions des écrits portant sur des thèmes que le Conseil privilégie.

### LES THÈMES PROPOSÉS:

Une subvention à la recherche pour une recension des écrits est offerte par le Conseil québécois de la recherche sociale pour chacun des thèmes suivants:

- la recherche-action: ses méthodes, ses outils conceptuels et son cadre d'analyse;
- l'évaluation des ressources alternatives à l'hébergement et à l'hospitalisation prolongée des personnes âgées;
- l'évaluation des interventions et les méthodes de prévention de l'abus des drogues chez les jeunes;
- l'intervention psycho-sociale dans le contexte juridico-pénal: incompatibilités;
- le placement d'enfant comme facteur de risque;
- les aspects sociaux de la santé mentale: perspective étiologique;
- les différentes formes de violence familiale.

### LE PROJET DE RECHERCHE:

Le chercheur doit faire le pont sur l'état des connaissances, spécialement au Québec, dans les domaines touchés par le thème proposé, soit: repérer, dépeindre, analyser et commenter les documents. Le chercheur doit identifier les études dont les conclusions peuvent être appliquées à des populations québécoises. La recension des écrits doit permettre, selon le cas, de dégager un cadre de référence de portée théorique, méthodologique ou d'intervention. Une note explicative sur le cadre de travail ou la problématique peut être obtenue du Secrétariat du Conseil.

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE**

**Québec**

### L'ÉLIGIBILITÉ:

Le candidat doit être porteur d'un diplôme de deuxième cycle et avoir une expérience pertinente en recherche. Il doit de plus démontrer qu'il est familier avec le domaine de recherche choisi et les méthodes de repérage bibliographique informatisé des écrits scientifiques et il doit avoir accès aux sources documentaires. Les chercheurs indépendants, sans rattachement institutionnel, sont également éligibles.

### LA DURÉE ET LE MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal de la subvention est établi à 10 000\$. Les chercheurs subventionnés sont choisis en janvier 1984. La période subventionnée va du 1er avril au 31 décembre 1984. Le rapport final de recherche doit être déposé avant le 31 mars 1985. La subvention est administrée par un organisme gestionnaire agréé par le ministère des Affaires sociales conformément au règlement général du Conseil québécois de la recherche sociale.

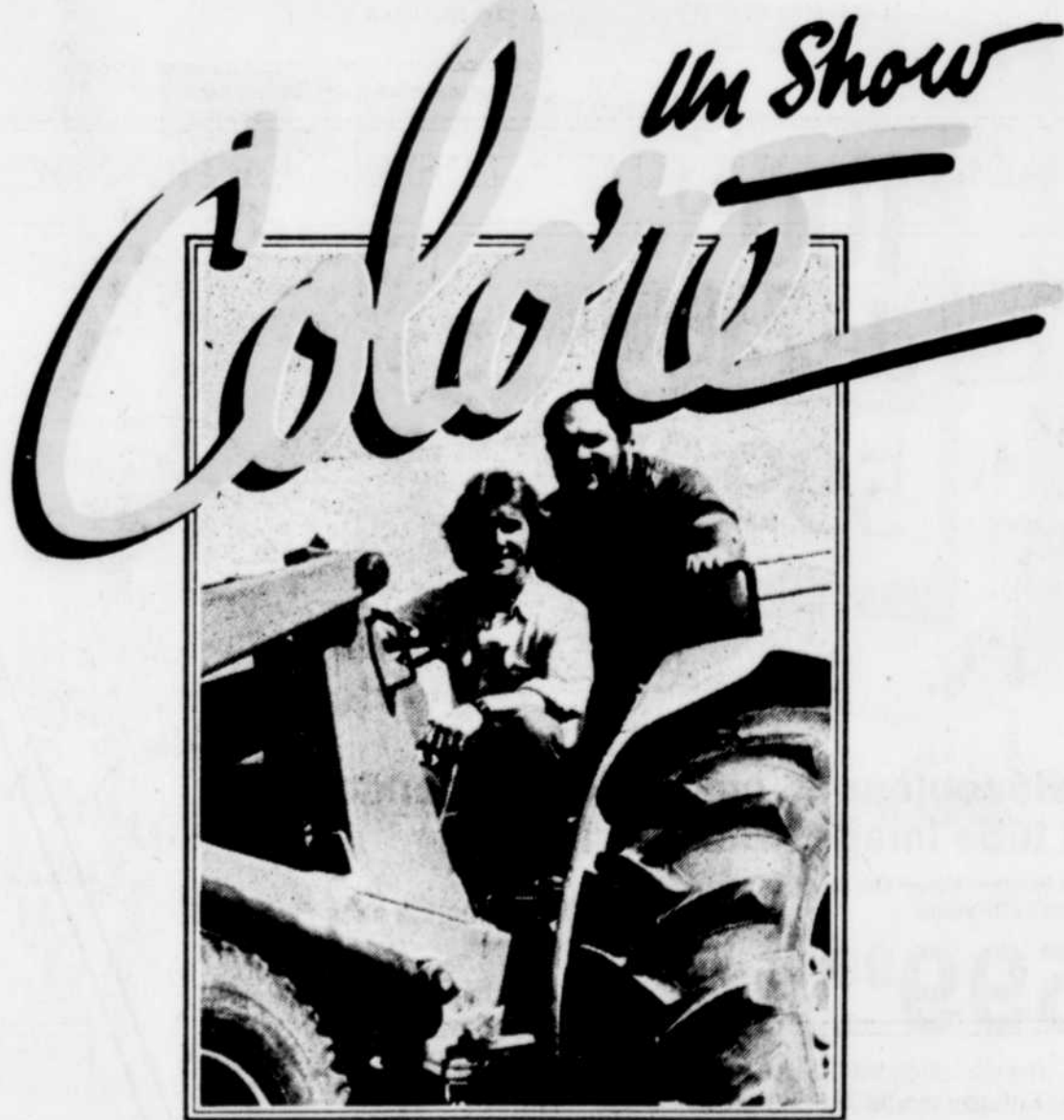
### L'INSCRIPTION:

Le dossier de la demande doit comprendre: le formulaire **Demande de subvention à la recherche** (AS-764), la description du projet comprenant la problématique, le cadre d'analyse, la méthode, les résultats attendus, la contribution du projet au développement de la recherche sociale et le calendrier, le curriculum vitae du responsable du projet et celui des chercheurs principaux et les autres documents: let. tres d'autorisation nécessaires à l'appréciation de la demande, etc. Seuls les dossiers conformes sont considérés.

Les personnes intéressées peuvent faire la demande du formulaire, ainsi que des notes et de la brochure explicatives.

Les demandes de subvention doivent être soumises avant 16h30 le vendredi 14 octobre 1983 au:

Conseil québécois de la recherche sociale  
1075, chemin Ste-Foy,  
3e étage  
Québec  
G1S 2M1  
Tél.: (418) 643-7582



Suivez le leader musical à Québec

**CFLS<sup>92</sup>**

Un show coloré et plein d'humour  
avec Richard Proulx et Gilles Gauthier  
du lundi au vendredi  
de 6h00 à 9h00

**Vous l'avez demandé!  
C'est le retour de  
l'une de nos promotions  
les plus courues**

# Super-

# TOSHIBA

**150<sup>00</sup>  
de rabais**  
Prix courant Eaton 899.99  
**749<sup>99</sup>  
ch.**

1.



**Télécouleur 36 cm à télécommande  
et tube image "Blackstripe"**

Prix courant Eaton 699.99  
après cette vente

**599<sup>99</sup>  
ch.**

2. Offre de lancement! Un  
appareil aux couleurs des plus  
précises!

- Télécommande sans fil, à  
accès direct!
- 117 postes possibles, selon  
la câblocompatibilité.
- Modèle CJ350.

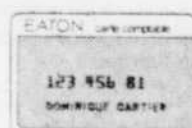
**Télécouleur 51 cm à télécommande  
et tube image "Blackstripe"**

Prix courant Eaton 899.99

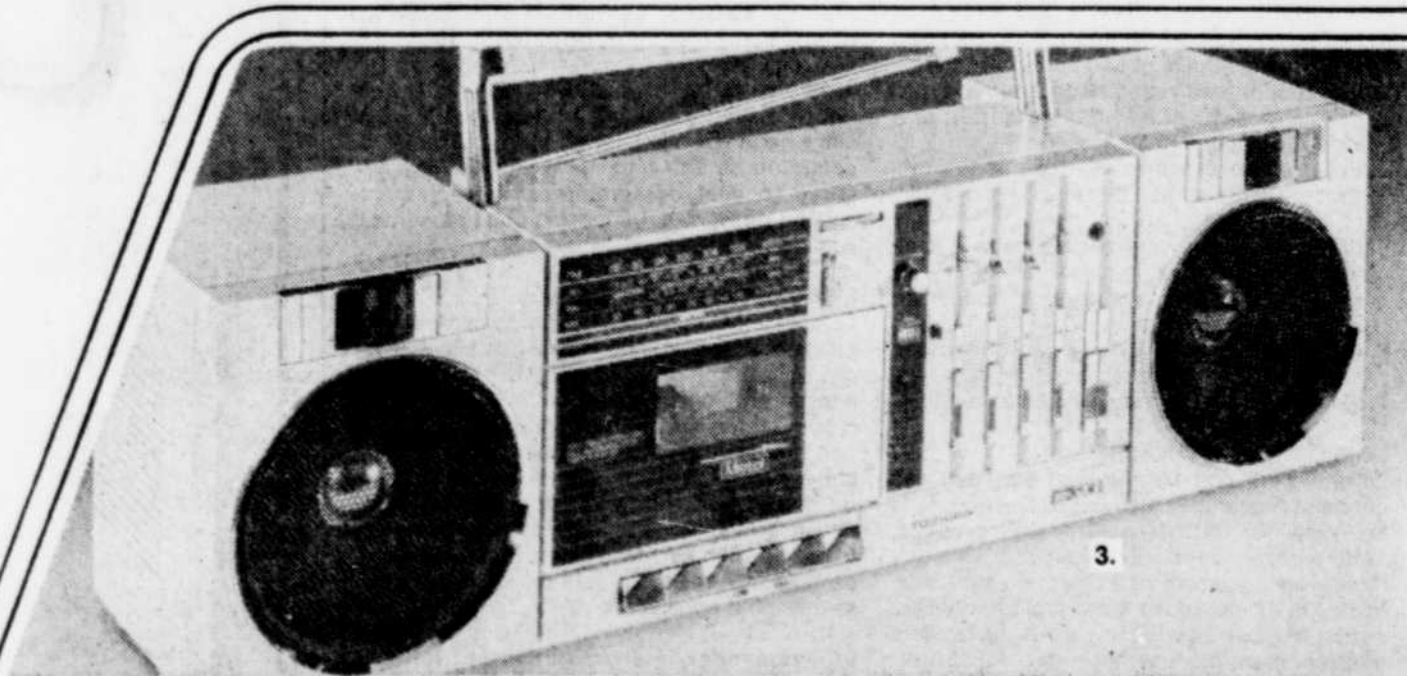
**749<sup>99</sup>  
ch**

1. • Des caractéristiques bien  
séduisantes, surtout à ce prix!

- Télécommande sans fil, à  
accès direct.
- 117 postes possibles, selon  
la câblocompatibilité.
- Modèle CJ920



Crédit accepté avec  
la carte Eaton



**1 appareil portatif et stéréo à prix harmonieux**

**100.00 de rabais!**  
**Radio et  
cassettophone  
stéréo**

Prix courant Eaton 369.99

**269<sup>99</sup>  
ch.**

3. Une autre exclusivité Eaton  
de grande qualité!

- Système réducteur de bruit  
Dolby.
- Egalisateur intégré.
- Hauts parleurs amovibles.
- Modèle RTSX3.

# EATON

# achat EATON

Encore plus d'achats que l'an dernier!

De plus, les prix rabais y sont vraiment avantageux!



## Télécouleur 51 cm à tube image "Blackstripe"

Prix courant Eaton 649.99

**549.99** ch.

4. Vous trouverez en ce téléviseur, tout ce que vous aimez d'un appareil de qualité!
- Châssis "Comput-R-Built".
  - Réglage automatique de la couleur.
  - Syntonisation précise automatique.
  - Modèle CJ900.

4A. (Non représenté) 150.00 de rabais!  
Télécouleur 66 cm à tube image "Blackstripe".

- Télécommande comprise.
- Modèle CA-2600C.

Prix courant Eaton 1649.99

**1499.99** ch.

Profitez de la garantie 50 mois de Toshiba sur les télécouleurs munis du tube image "Blackstripe". C'est la garantie pour téléviseurs la plus complète au Canada!



## Télécouleur 36 cm à tube image "Blackstripe"

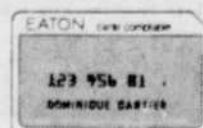
Prix courant Eaton 469.99

**419.99** ch.

7. Pour un rendement des plus fonctionnels!
- Syntonisation précise automatique.
  - Poignée en retrait.
  - Modèle CJ300.

Eaton Place Ste-Foy,  
Galeries de la Capitale et  
Galeries Chagnon à Lévis.  
Rayons 260-460.

Venez ou téléphonez 653-9331



Crédit accepté avec la carte Eaton



## 50.00 de rabais! Appareils radio-cassettophone stéréo

Prix courant Eaton\* 249.99 **199.99** ch.

5. Offre de lancement! 4 haut-parleurs à 2 voies.
- Courant alternatif et continu.
  - Reprise automatique.
  - Modèle RT150S.

\*Prix courants Eaton après cette vente. Veuillez accorder un délai de 2 semaines pour la livraison.

## 50.00 de rabais! Lecteur stéréo de cassettes

Prix courant Eaton 249.99 **199.99** ch.

6. Un petit appareil des plus élégants et efficaces!
- Cassette comprise pour syntonisation AM/FM.
  - Reprise automatique.
  - Ecouteurs ultra-légers.
  - Accepte les bandes de type métallique.
  - Modèle KTAS1.

# EATON

# UNE EMISSION-CHOC SUR L'ACTUALITÉ

Il y aura du nouveau à la radio de Québec lundi prochain, alors que la station CKCV diffusera pour la première fois, l'émission "l'informateur" animée par le journaliste Pierre Pascau.

Selon le directeur de la programmation de CKCV, André Poitras, la venue de Pierre Pascau à la radio de Québec est inespérée pour la station du Carré d'Youville.

"Pascau", de dire Poitras, "est l'un des plus habiles interviewers à la radio. Il possède un style agressif, direct et son franc parler force ses invités à se compromettre. Je dois dire qu'avec Pascau, il n'y a pas beaucoup de réponses évasives et ça joue dur" de noter celui qui mise sur cette nouvelle émission.

"Les gens veulent de l'action à la radio" d'ajouter André Poitras. "La force de Pascau, en plus de sa connaissance des sujets, réside dans le fait qu'il pose les questions que nous n'oserions à peine poser. Il a fait sa marque partout où il est passé jusqu'à maintenant et il détient à son actif des records d'écoute radiophonique."

#### Une émission-choc

En raison de son style agressif, Pierre Pascau est rapidement devenu la bête noire des politiciens, des chefs syndicaux, des hommes d'affaires et de plusieurs autres.

Il traite non seulement des sujets qui font les manchettes, mais de plusieurs sujets qui, sans être à la une, nous concernent.

Le traitement spectaculaire qu'il accorde à l'information et ses prises de position fermes, lui ont valu de nombreuses intentions de poursuites judiciaires.

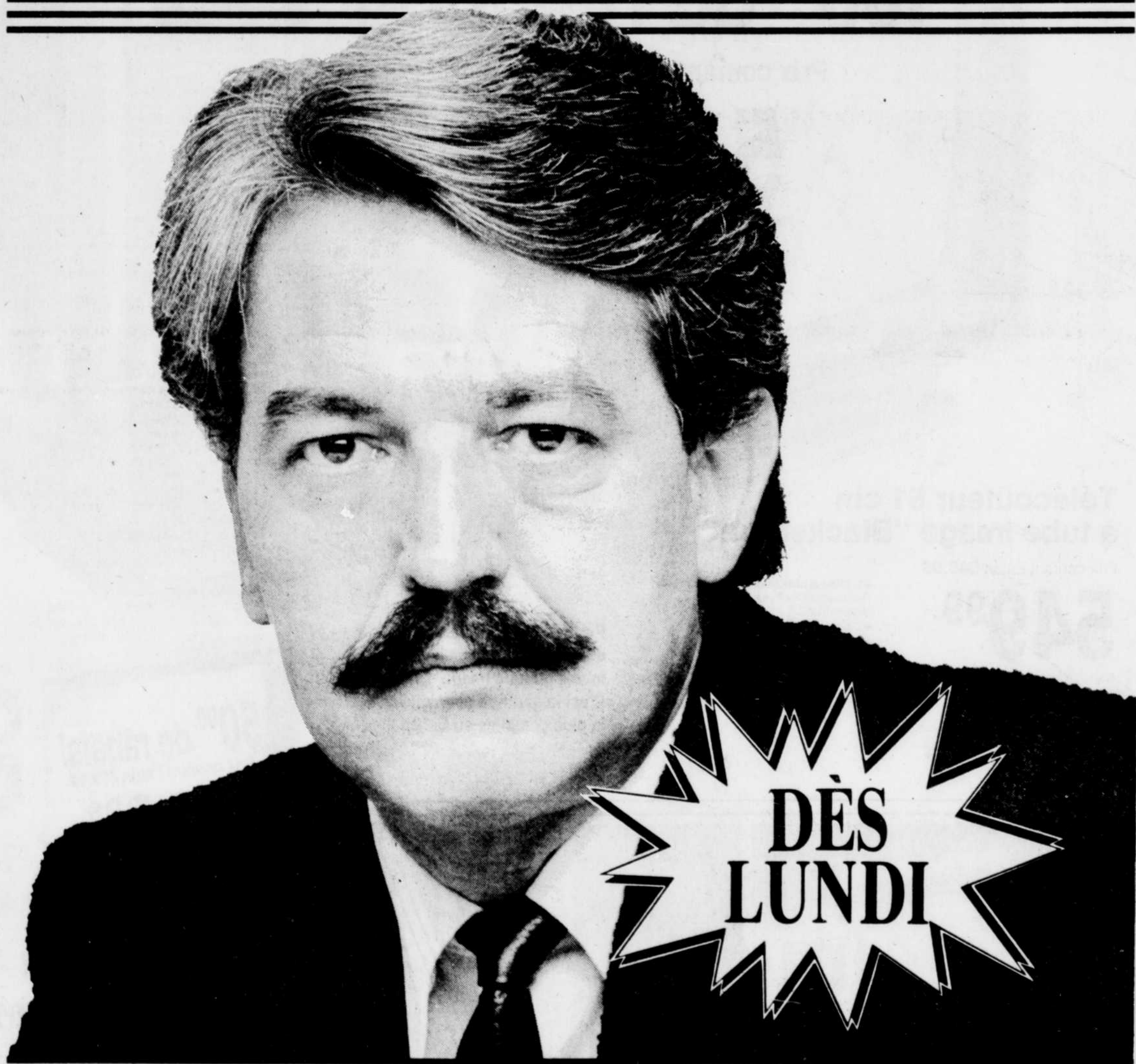
"Pourtant", de dire André Poitras, "sa crédibilité reste intacte. Il a l'appui du public parce qu'il ne craint pas d'affronter ses invités et qu'il se tient debout."

Le directeur de la programmation de CKCV hésite à comparer le style agressif de Pierre Pascau à celui d'André Arthur. "Il y a certainement des points en commun" dit-il, "mais là s'arrête la comparaison. Arthur anime une émission de ligne ouverte tandis que Pascau fait du journalisme d'enquête."

La première émission de l'informateur sera diffusée lundi à compter de 15h45.

## DU NOUVEAU À LA RADIO DE QUÉBEC

# L'INFORMATEUR



## 15 h 45 à 16 h 45

**PIERRE PASCAU**  
anime une émission choc  
sur l'actualité

CKCV  1280